

La haute fonction publique québécoise

Une oasis au milieu de la crise

La haute fonction publique du Québec apparaît comme un lieu protégé au milieu de la crise actuelle. D'ici quelques mois, la situation pourrait cependant changer si le gouvernement passe de la parole aux actes. La journaliste Ghislaine Rheault a rencontré M. Jean-Noël Poulin, le haut fonctionnaire qui coordonne les mouvements de personnel parmi le "gratin" de la fonction publique, pour connaître la situation des sous-ministres québécois.

En septembre dernier, quand monsieur René Lévesque a mis la hache dans les postes de ministres d'Etat rattachés à l'Exécutif, on aurait pu s'attendre du même coup à une réduction sensible du nombre de fauteuils de hauts-fonctionnaires autour du club select de l'Exécutif.



ghislaine rheault

Le temps a passé. Les machinations sont venues. On a joué à saute-moutons. Si les fonctions de coordination réservées aux anciens ministres d'Etat ont été allégées, l'appareil administratif qui rayonne autour de l'Exécutif n'a pas subi une diète très amaigrissante.

On se souviendra que les postes de secrétaires généraux associés au gouvernement ont été créés à partir de 1976 pour appuyer le travail des ministres d'Etat, qui jouaient un rôle dans le cabinet Lévesque différent de celui des ministres d'Etat sous l'ancien régime.

En 1977, il y avait six secrétaires généraux associés. Ils étaient dix en 1980 et onze en 1982.

Avant le remaniement de septembre dernier, le portrait était le suivant: chacun des ministres d'Etat était flanqué de son sous-ministre en titre (ou secrétaire général).

Monsieur Yvon Tremblay était alors secrétaire général associé à l'Aménagement, madame Christine Tourigny à la condition féminine, madame Paule Leduc au Développement culturel, monsieur Gilles Bergeron au Développement scientifique, monsieur Jean-P. Vézina au Développement économique, monsieur Guy Rocher au Développement social et monsieur André Larocque à la Réforme électorale.

On trouvait en outre, sous l'autorité directe du secrétaire général du Conseil exécutif, monsieur Louis Bernard. Quelques autres secrétaires généraux associés: monsieur Jean Noël Poulin à la Réforme administrative et aux Emplois supérieurs, monsieur Jean Deschamps, monsieur Florient Rompré (projet Archipel), monsieur Eric Gourdeau au Sagmai (Secrétariat des activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit).

Le nouveau portrait

Voici maintenant ceux qui apparaissent dans le nouveau décor, une fois retombée la poussière du remaniement.

Deux nouveaux postes de secrétaires généraux associés sont apparus: le premier est rattaché au Comité des priorités. Il s'agit de monsieur Thomas Boudreau qui est assisté de trois (sous-ministres) adjoints. Il fallait également un sous-ministre à monsieur Denis Lazure,

qui a été nommé ministre aux Relations avec les citoyens; Monsieur Richard Dufour occupe ce poste.

Un secrétaire général devient sous-ministre par suite du fractionnement des portefeuilles: il fallait un nouveau sous-ministre au Commerce extérieur. C'est le secrétaire général associé Jean-P. Vézina qui y suivra monsieur Bernard Landry.

Restent encore les secrétaires généraux rattachés au Développement scientifique et à la Technologie (monsieur Gilles Bergeron), à la condition féminine (le poste n'a pas été encore comblé depuis le départ de madame Christine Tourigny cet automne) et à la Réforme électorale (M. André Larocque).

Et les autres postes, sous l'autorité du secrétaire général, à l'exception de monsieur Jean Deschamps nommé à la RIO. Total: onze.

Il n'y a donc que le Développement culturel et le Développement social qui aient perdu en fin d'opération un secrétaire général du rang de sous-ministre. Monsieur Guy Rocher doit retourner, dit-on, à l'enseignement universitaire et madame Paule Leduc a été nommée sous-ministre des Affaires intergouvernementales. Quant au poste de secrétaire général associé à l'Aménagement, il est occupé par intérim. Son titulaire Yvon Tremblay est en congé sabbatique en France. Il ne le réintégrera pas à son retour.

Alléger les structures? Cela ne se fait pas en criant "lapin".



Le Soleil, Jacques Deschênes

L'administratif à la frontière du politique

De son bureau de la Grande-Allée, dans le décor feutré de l'édifice "J" que l'on désigne respectueusement comme le "bunker", monsieur Jean-Noël Poulin coordonne les mouvements de personnel parmi le "gratin" de la fonction publique québécoise. Quand un sous-ministre en titre ou un dirigeant d'organisme change de fauteuil, quand un nouveau sous-ministre adjoint est nommé, qu'un professionnel du secteur privé accède à la direction d'un organisme public ou qu'un personnage éminent est désigné à un poste de haut rang par l'Assemblée nationale, il passe inévitablement par les services de monsieur Poulin.

Ici on se retrouve donc parmi les Pinson plutôt que chez les... Moineau pour paraphraser un célèbre téléroman.

Monsieur Poulin est sous-ministre... ou plutôt secrétaire général associé à la Réforme administrative et aux emplois supérieurs... Ces postes sont de même rang. Son supérieur est Louis Bernard, secrétaire général et plus haut fonctionnaire de l'Etat.

La désignation de monsieur Poulin il y a un an en a fait une sorte de "directeur du personnel" (les guillemets sont importants) ou encore de

"conseiller en orientation" des hauts fonctionnaires. Situé à la frontière de la grande machine administrative et du centre nerveux politique, il sert en quelque sorte d'intermédiaire dans le placement du personnel nommé par le Conseil des ministres. Ses "clients", selon le mot consacré, sont donc les ministres — à commencer par le premier — et tous ceux qui occupent ou rêvent d'occuper un poste stratégique au service de l'Etat. Ce qui donne, d'après un recensement fait par son prédécesseur Pierre Martin en 1981, entre 130 et 140 sous-ministres, quelque 200 présidents et autour de 1,250 membres d'organismes dont environ 250 travaillent à plein temps.

Pour réaliser ce travail de "counselling", de "dispatching" en tout ce qui a trait aux nominations, à la fixation des conditions d'emploi aux échéances des mandats de tout ce beau monde, monsieur Poulin est à la tête d'une équipe d'une dizaine de personnes dans le "bunker".

Même s'il gravite dans les hautes sphères de l'administration du Québec depuis plusieurs années, monsieur Poulin n'est pas connu du grand public. Il s'en félicite. "J'ai réussi à passer inaperçu", dit-il.

Ingénieur et arpenteur-géomètre il a passé, par métier et par goût, une quinzaine d'années de sa vie sur le terrain en forêt, surtout dans les régions nordiques, avant d'enseigner à Laval. Il est devenu haut fonctionnaire à la fin des années 60 puis sous-ministre des Terres et Forêts en 1976, avant les élections. Il a participé sous le règne de Yves Bérubé à la fusion des Terres et Forêts et Richesses naturelles et a occupé durant cinq ans le poste de sous-ministre en titre de l'Énergie et des ressources.

Vu ces antécédents, il est étonnant de le retrouver maintenant dans les sous-bois de l'Exécutif. Il explique ainsi cette bifurcation après cinq ou six ans à un poste le temps est venu de changer

La bougeotte

Depuis un an qu'il occupe ce poste, il y a eu beaucoup de bougeotte chez les sous-ministres en titre. Une dizaine, soit le tiers environ, ont changé de fauteuil, surtout à la suite du remaniement ministériel du

mois de septembre et du redécoupage des portefeuilles.

Mais cette bougeotte semble constante. De 1978 à 1980, 20 sous-ministres en titre ont également été nommés. Dans un document datant du début de 1981, monsieur Pierre Martin, son prédécesseur, traçait le portrait-robot du sous-ministre québécois: il avait 43 ans et était en poste en moyenne depuis 3 ans. Monsieur Martin estimait que la "longévité" devait être améliorée et le rythme des changements diminué. Une organisation aussi complexe que l'administration publique du Québec y perd sans doute en expertise, en mémoire et même en vision en faisant bouger aussi rapidement ses sous-ministres", écrivait-il.

Cette jeunesse pouvait cependant s'expliquer par les grands jeux de chaise musicale qui suivent inévitablement les changements de gouvernement. Entre 1976 et 1980 il y a eu quelque 122 déplacements des sous-ministres en titre et des adjoints. Seize ont été reclassés à un rang inférieur.

Le jeu politique

Au milieu de cette circulation dense, monsieur Poulin se montre soucieux de circonscrire nettement et modestement le champ de ses responsabilités et de ses pouvoirs. Il insiste. Il n'est pas un décideur, mais plutôt un aiguilleur.

"Je fais des recommandations pour les nominations. Mais les décisions appartiennent au premier ministre. Très souvent, les choix vont de soi. Dans d'autres, c'est plus difficile. Les hommes politiques ont d'autres considérations. Mon rôle à moi est apolitique. Je suis reconnu comme tel... plutôt un carriériste."

Et il décrit le secrétaire général Louis Bernard comme en rempart contre des interventions abusivement politiques. Il a un préjugé favorable à la valeur personnelle. "Et face aux nominations, nous entretenons une grande prudence."

Il est arrivé pourtant que des nominations émanent de la filière politique. "Il ne faut pas se faire d'illusion, se raconter d'histoires, dit-il. S'il y en avait une par mois, ça m'embêterait sûrement, dit-il. Mais c'est rarissime. En venant ici, je te-

nais pour acquis que toutes les nominations ne relèveraient pas de mes recommandations. Ça fait partie des règles du jeu."

Ces règles du jeu, elles sont bien enracinées. On est encore bien loin de la nomination par concours des sous-ministres adjoints (non pas des sous-ministres en titre) comme le recommandait la Commission Bisailon. Et même si on expérimente ici ou là le recrutement par concours — comme c'est le cas actuellement pour combler le poste de sous-ministre adjoint aux Pêcheries, un jury de sélection n'aura pas le dernier mot. Les décrets de nomination sont du ressort du Conseil des ministres.

Les gros sous

Il n'est pas un "décideur" mais se décrit plutôt comme un "conciliateur", en rappelant l'une des vertus qu'un interlocuteur lui avait attribuée au cours des dures négociations des ententes de la baie James: celle de dire non avec le sourire.

Ces temps-ci, il semble qu'il doive se servir souvent de son sourire. Et c'est lui qui enchaînera sur l'épineuse question de la rémunération des sous-ministres.

"On dit que les fonctionnaires sont surpayés par rapport au secteur privé. C'est vrai dans la plupart des secteurs. Mais je crois que c'est le contraire au niveau des hauts fonctionnaires."

Il admet cependant que les gens de son niveau ne sont pas dans l'indigence. Et la consultation des comptes publics qui vous renseigne sur tout ce que vous n'osez jamais demander sur le salaire des sous-ministres le confirme. En 1980-81, le plus haut fonctionnaire de l'Etat a reçu un traitement de \$82,777; l'un des plus anciens sous-ministres en titre touchait \$77,760, et les secrétaires généraux associés qui gravitent à l'Exécutif, entre \$70,000 et \$77,000. Les sous-ministres adjoints touchent en moyenne entre \$55,000 et \$66,000.

"Il est sûr, dira-t-il, que nous ne sommes pas démunis. Nous sommes bien payés par rapport aux autres, à notre clientèle, à l'ensemble de la collectivité. Cependant, compte tenu des exigences de notre travail par

comparaison avec le secteur privé, je prétends que les sous-ministres ne sont pas rétribués au même niveau que les autres. Il estime que cette considération risque d'avoir des effets: "L'élan du cheminement d'une carrière est toujours là. Mais on s'en va vers une situation où les gens se demanderont si cela vaut la peine de consacrer 70 heures par semaine au travail, de sacrifier les relations avec la famille. Pour quoi? La gloire? Ça donne quoi? On va se poser d'autres questions."

Pour l'instant les traitements sont "gelés". Les sous-ministres sont des cadres. Et leur pouvoir de négociation est limité. Il n'est pas question de "négociation" dans leur cas. Mais plusieurs sous-ministres souhaitent un réajustement. Et il estime que ce serait nécessaire.

La réforme

Comme son prédécesseur, monsieur Poulin dit consacrer plus de temps aux emplois supérieurs qu'à la Réforme administrative.

L'un de ces sujets d'actualité, c'est bien sûr la rareté des femmes dans la haute administration. Il se dit soucieux de ce problème.

Il se dit aussi préoccupé de la réduction du taux d'encadrement. A ce sujet deux avenues sont ouvertes qui permettent d'intervenir au niveau de la haute administration. "Dans le cas des sous-ministres en titre, précisez-t-il, ce n'est pas de notre ressort. Ce n'est pas nous qui créons les ministères". Mais au niveau des adjoints, son service est en contact avec le Conseil du trésor qui approuve les plans d'organisation pour éviter le fractionnement. De plus certains postes de sous-ministres adjoints devenus vacants ne seront pas comblés.

Le printemps lui promet un surcroît de boulot, si le gouvernement donne suite à sa promesse de faire sauter un nombre d'organismes publics, comme le ministre Bérubé l'a annoncé avant les Fêtes.

Monsieur Poulin se retrouverait alors avec plusieurs clients sur les bras... désireux de se tirer avec les honneurs de la guerre, de cette opération de mise en disponibilité du personnel très très supérieur.



M. Jean-Noël POULIN.

Les élections partielles Le cauchemar éveillé des péquistes

Le Parti québécois, s'il est parvenu à remporter — et de façon retentissante — les élections de 1976 et 1981, n'a jamais réussi au cours de sa courte existence à gagner une élection partielle. Et ceci, même dans ses châteaux forts. Réjean Lacombe analyse ce phénomène en regard des trois élections partielles qui interviendront ce printemps dans les circonscriptions de Charlesbourg, Saint-Jacques et Saguenay.

"Nous, on préfère perdre les élections partielles et gagner les élections générales."

Sur un ton badin, avec un peu de dépit dans la voix, les ténors péquistes repoussent ainsi les bravades



réjean lacombe

électorales de leurs adversaires politiques. Mais, la réalité est là. Elle devient cauchemardesque pour les péquistes.

Is n'oublie pas facilement que depuis la prise du pouvoir par leur formation politique en novembre 1976, c'est devenu une véritable tradition, pour ne pas dire une manie, que d'additionner les défaites lors de la tenue d'élections partielles.

En fait, le bal de la série noire péquiste a débuté en juillet 1978. Depuis cette date fatidique jusqu'au 5 avril 1982, 13 élections partielles ont eu lieu. Au cours du printemps qui vient, il faudra en ajouter trois autres: elles seront tenues dans les circonscriptions électorales de Charlesbourg, Saint-Jacques et Saguenay.

C'est donc dire qu'en près de six ans, le gouvernement péquiste aura tenu 16 élections partielles. C'est presque un record ou, à tout le moins, une excellente moyenne.

Mais, le plus important record que détient le gouvernement péquiste, c'est d'avoir perdu ces 13 élections partielles au profit de son principal adversaire, le Parti libéral qui, depuis le début de la Confédération canadienne, a récolté plus que sa part de lauriers à ce chapitre.

En fait, sur les 326 élections partielles qui ont été tenues depuis 1867, le Parti libéral peut se glorifier d'en

avoir remporté plus de la moitié, soit 195. Les conservateurs de l'époque s'accrochèrent à un maigre 86 victoires. L'Union nationale, qui a pris la relève du Parti conservateur, a réussi à faire élire 33 de ses représentants. Le Parti nationaliste, que l'on pourrait qualifier d'ancêtre du PQ, a, pour sa part, fait élire sept députés lors de telles consultations.

Quelques tiers partis, comme le Parti ouvrier, les conservateurs indépendants ou les conservateurs nationalistes réussissaient à faire élire quelques députés.

Mais jamais, au grand jamais, le Parti québécois, malgré le fait qu'il soit un parti politique relativement jeune (?), n'a réussi à inscrire son nom à la colonne des victoires lors de la tenue d'élections partielles.

Ça recommence...

Inévitablement, le premier ministre René Lévesque devra une fois de plus tâter le cœur des Québécois le printemps prochain. Le rêve de l'élection générale de 1981 se transforme aujourd'hui en cauchemar.

Deux de ces circonscriptions électorales doivent être considérées comme étant de véritables châteaux forts du PQ. Depuis 1970, les électeurs de Saint-Jacques et de Saguenay ont infailliblement accordé un vote de confiance, pour ne pas dire aveugle, à l'endroit des représentants péquistes, Claude Charon et Lucien Lessard. Qui plus est, les électeurs de ces deux circonscriptions électorales ont voté en faveur du "OUI" lors du référendum de mai 1980.

La circonscription électorale de Charlesbourg ne doit pas, pour sa part, être considérée comme étant une forteresse péquiste. Son histoire politique est trop récente pour que l'on puisse l'étiqueter avec une certaine précision. Ce n'est qu'en 1973

que cette circonscription a vu le jour. C'est un député libéral, André Harvey, qui avait été élu.

Antérieurement, elle faisait partie de la circonscription de Chauveau qui a été représentée à l'Assemblée nationale pendant quelques années par un député libéral. Malgré tout, il ne faut pas sous-estimer la force politique que représente le Parti québécois dans cette circonscription. A deux reprises, Denis de Belleval a été élu avec d'importantes majorités.

Les enjeux

Or, il ne fait aucun doute que ces trois prochaines élections partielles, indépendamment des personnes qui se feront la lutte, prennent un relief particulier en raison des nombreux enjeux qu'elles referment.

D'abord et avant tout, il y a la fameuse question des négociations dans les secteurs public et parapublic. Plusieurs fonctionnaires, et ils sont nombreux dans Charlesbourg, n'oublieront pas facilement les effets de la loi 70 et ceux de la loi 105. Le deuxième épisode de l'affrontement entre le gouvernement et les syndicats, qui débutera pour de bon le 26 janvier, est susceptible de jouer un rôle prépondérant dans les trois circonscriptions.

Il y a aussi la crise économique qui étend ses tentacules dans toutes les activités de la société québécoise. Cette crise qui a amené le gouvernement québécois à sabrer dans ses dépenses pourrait également jouer un important rôle le printemps prochain, lors de la tenue des trois élections partielles.

A ces importantes considérations, il faut maintenant ajouter une couleur locale. Dans ces trois élections partielles, il faudra aussi tenir compte de certains événements passés. Ces faits pourraient, sans l'ombre d'un doute, jouer un certain

Majorités du PQ lors des élections générales et du référendum

	1970	1973	1976	1981	Référendum
St-Jacques	1.490	2.465	7.180	7.585	2.028
Saguenay	2.248	2.293	11.212	8.930	5.398
Charlesbourg	— (1)	8.172 (2)	4.785	5.998	2.187 (3)

(1) La circonscription de Charlesbourg n'existait pas en 1970. La Ville de Charlesbourg faisait partie de la circonscription électorale de Chauveau.
(2) En 1973, la majorité était allée au candidat du Parti libéral.
(3) Au référendum, c'est le NON qui obtint la majorité dans Charlesbourg.

rôle sur l'issue des élections.

Ainsi, dans la circonscription de Saint-Jacques, il est permis de se demander si les électeurs auront pardonné facilement à leur ancien député-ministre, Claude Charon, ses quelques incartades. Ce n'est pas tant le pseudo-scandale des films pornographiques qui pèsera lourd dans la balance, que ses démêlés avec la justice à la suite d'un vol à l'étalage au magasin Eaton et d'avoir conduit son véhicule alors que ses facultés étaient affaiblies par l'alcool.

Dans la circonscription de Saguenay, il est également permis de se demander si les électeurs sont prêts à passer l'éponge sur l'attitude très partisane manifestée par leur ancien député-ministre, Lucien Lessard, lors du débat entourant la fusion forcée des municipalités de Baie-Comeau et de Hauterive.

Dans Charlesbourg, on ne sait trop si la démotion, en 1981, de leur député, Denis de Belleval, sera perçue par les électeurs comme une insulte. On sait que M. de Belleval était nommé ministre à la suite de l'élection de novembre 1976. Au lendemain de l'élection d'avril 1981, le premier ministre Lévesque le reléguait au rang de simple député.

Éléments positifs

Mais tout n'est pas noir pour autant pour le Parti québécois. Quelques éléments positifs, comme une leueur au bout d'un long tunnel, viennent rafraîchir quelque peu les plaies électorales du Parti québécois.

Ainsi, dans les circonscriptions de Saguenay et Saint-Jacques, Lucien Lessard et Claude Charon n'ont cessé, depuis 1970, de remporter des succès électoraux. Leur majorité électorale s'est accrue d'élection en élection. Qui plus est, le OUI l'emportait facilement lors du référendum de mai 1980. Plus de 2.000 voix de majorité dans Saint-Jacques et près de 5.000 voix de majorité dans Saguenay.

Toutefois, si l'on se réfère aux défaites subies par le PQ dans deux de ses forteresses (Maison-Neuve en novembre 1979 et Louis-Hébert en avril 1982), il faut en conclure que les succès électoraux passés du PQ ne sont pas garants de l'avenir.

C'est donc dire que ces trois prochaines élections partielles constituent un autre test particulier pour le gouvernement du Parti québécois. Si jamais cette formation politique enregistre une 16^e défaite en autant d'essais, le moral des militants péquistes sera à son plus bas.

Régimes de retraite et investissements canadiens en Afrique du Sud Un bon coup de pouce à l'apartheid

A leur insu, les Québécois donnent un bon coup de pouce au régime d'apartheid d'Afrique du Sud! En effet, la Caisse de dépôt et de placement, qui gère les fonds de retraite des Québécois, a des intérêts dans plusieurs sociétés faisant affaires en Afrique du Sud. André Dionne décrit la situation.

Par le biais de leurs épargnes les plus discrètes, les régimes de rentes, les Canadiens participent directement au maintien de l'ordre fi-



andré dionne

nancier et politique du régime d'apartheid d'Afrique du Sud.

Les investissements des Québécois pour leurs vieux jours, dans les secteurs privé et public, servent dans une bonne proportion (qui peut atteindre entre 8 et 9 pour 100 du portefeuille d'actions) au soutien financier des principales compagnies canadiennes oeuvrant en Afrique du Sud dans le secteur minier.

Selon un informateur de la Caisse de dépôt et de placement du Québec qui gère les fonds publics des Québécois, on peut facilement appliquer la même proportion (entre 8 et 9 pour 100), à l'ensemble des actifs des régimes de rentes privés et publics du Canada.

Les sommes accumulées au Canada à la fin de 1980 atteignaient les \$65 milliards, selon Statistique Canada, et représentaient les épargnes de 4.475.429 participants.

Par le biais de 28 principales compagnies qui font des investissements directs en Afrique du Sud, les Canadiens participent pour \$6 milliards à l'industrie sud-africaine, sous forme d'actions ordinaires ou privilégiées ou encore sous forme d'obligations de compagnies.

Fonds publics

Ainsi, les Québécois, par le biais de la Caisse de dépôt et de placement ont des intérêts dans 11 sociétés (minières pour la plupart) faisant affaires en terre d'Afrique australe. Quelques-unes ont des intérêts en Namibie, le pays voisin (au nord) aussi dirigé par une minorité de Blancs, usant à volonté d'une abondante main-d'oeuvre à bon marché parquée là aussi dans des "bantoustans", sortes de ré-

serves pour les Noirs.

Ces sociétés sont parmi les mieux connues au Canada: Alcan, Cominco, Dominion Textiles, Falconbridge, Ford Motor, Hudson's Bay, Inco, Moore Corporation, Noranda Mines, Placer Development et Seagram.

Les règles

L'ensemble des fonds dont la Caisse de dépôt et de placement a gérance, sont composés de ceux de la régie des rentes, du régime de rentes des employés du gouvernement, de ceux du fonds de retraite de l'Office de la construction, de l'Assurance automobile et de la Commission santé et sécurité au travail.

Selon le conseiller juridique de la Caisse de dépôt, M. Jean-Claude Sicraire, il n'y a aucune règle d'ordre politique qui empêche l'achat d'actions dans une compagnie canadienne faisant affaires en Afrique du Sud.

La loi, disait-il au cours d'une entrevue, nous indique les grandes règles de conduite qui doivent régir ces capitaux publics investis dans les milieux financiers privés.

Elles ne sont fonction que des règles "des affaires", à savoir la rentabilité et la diversification. On peut affirmer, ajoutait-il, que ce sont les mêmes règles qui s'appliquent partout au Canada pour ce genre d'investissements puisés dans les fonds de retraite privés et publics ailleurs au Canada.

Un fiduciaire de fonds privés a confirmé au SOLEIL que c'était effectivement les mêmes règles qui guidaient les administrateurs de fonds privés.

L'exemple américain

Récemment, des législateurs américains ont modifié les règles habituelles du monde des affaires en ce qui regarde l'achat d'actions de compagnies qui ont des intérêts en Afrique du Sud, dont la constitution prévoit la séparation des races.

Le Connecticut et plus récemment, le 4 janvier dernier, le Massachusetts disposent de législations



Au pays de l'apartheid, la main-d'oeuvre noire est largement utilisée dans les mines.

interdisant maintenant l'achat d'actions par les gestionnaires de fonds publics dans des compagnies qui font affaires en Afrique du Sud.

Dans les deux cas, les gestionnaires de fonds publics ont été forcés de revendre les actions ainsi détenues, privant 4 sociétés au Connecticut de \$13,8 millions; et dans le cas du Massachusetts, les sociétés Ford, Xerox et le Groupe Morgan perdront incessamment plus de \$100 millions provenant de fonds publics.

Cette victoire est jugée considérable dans les milieux américains et ailleurs où on livre une bataille ouverte contre le racisme du régime au pouvoir en Afrique du Sud.

Les principaux tenants de cette loi du Massachusetts ont affirmé à l'issue du vote que à renversé le veto du gouverneur de l'Etat que c'était là le seul véritable moyen pour briser ce régime dénoncé et honni de tous.

Le secteur privé

Libre de toute contrainte politique ou de toute menace, le secteur des fonds de retraite privés demeure tout de même le grand pourvoyeur des besoins financiers de ces sociétés.

Et ce sont les sociétés de fiducie qui demeurent et de loin, les maîtres-gestionnaires des fonds publics. Seules, rarement après consultation au-

près des employeurs ou employés, ces sociétés de fiducie gèrent 77 pour 100 des actifs des fonds de retraite.

Au Canada, en 1980 seulement, les fiduciaires ont géré à leur discrétion une somme supérieure à \$6,2 milliards sur les \$8,5 milliards que représentent les rentrées nettes des caisses de retraite en fiducie.

Seulement 11 pour 100 de ces "rentrées" ont été placées selon les indications de l'employeur et 15,2 pour 100 selon les indications d'un conseiller en placement, selon des renseignements fournis par Statistique Canada.

Le Canada est différent

Administrateurs de fonds publics ou privés s'entendent d'ailleurs fort bien pour démontrer qu'on ne peut appliquer les mêmes règles au Canada qu'aux Etats-Unis.

Au Canada, lance Jean-Claude Sicraire, il y a très peu ou pas de sociétés importantes où il est possible d'investir en toute sécurité et qui ne font pas affaires en Afrique du Sud.

Advenant l'application d'une telle loi au Canada, il n'y aurait à toutes fins utiles pas de situation de rechange (au niveau de l'investissement) pour les sommes retirées, sommes qui auraient été in-

vesties antérieurement dans des sociétés en Afrique australe.

Il serait impossible d'assurer un contenu exclusivement canadien compte tenu de la somme disponible. D'autre part, les administrateurs de la caisse songent de plus en plus sérieusement à investir dans des sociétés américaines, toujours dans une perspective de rentabilité et de diversification.

Par ailleurs, cette "manne" que représente l'ensemble des actifs, privés et publics, des fonds de retraite, prend des proportions colossales; les chiffres de Statistique Canada sont éloquentes à ce sujet.

En 1970, ils étaient à peine supérieurs à \$15 milliards; ils auront presque doublé en 1975 pour atteindre les \$65,5 milliards en 1980.

Annuellement, les revenus de placements connaissent une course encore plus rapide: de \$546 millions en 1970, ils atteignent \$4,2 milliards en 1980.

Il n'est donc pas étonnant que soit jugée incompatible toute notion de gestion qui tiendrait compte de la moralité politique...

Il n'est pas étonnant non plus que la loi du Massachusetts soit le couronnement d'une bataille vieille de cinq ans.

Conseil de l'ex-premier ministre Bourassa à Lévesque Une seule issue valable: la négociation

A la veille de la rencontre entre René Lévesque et les chefs des trois centrales syndicales, l'ex-premier ministre Robert Bourassa, qui a vécu deux rondes de négociations dans le secteur public, dont celle de 1972 qui a conduit à l'emprisonnement des chefs syndicaux, conseille au premier

ministre actuel de négocier. Au cours d'une entrevue au SOLEIL, M. Bourassa s'est entretenu également avec le journaliste J.-Jacques Samson des problèmes économiques et des chances du Québec de se sortir de la crise.

Le gouvernement Lévesque n'a pas beaucoup le choix pour se sortir de l'affrontement ouvert qui se dessine avec les syndiqués du secteur public: il doit accepter l'offre de nouvelles négociations véritables que lui ont adressées les organisations syndicales, affirme celui qui a été le plus pris à parti, comme chef de gouvernement, par des syndiqués au Québec, M. Robert Bourassa.



J.-Jacques Samson

L'ex-premier ministre est convaincu que la porte de sortie acceptable pour les deux parties est l'injection des sommes récupérées par la loi 70, environ \$400 millions, dans un fonds de solidarité destiné à créer des emplois.

Cette proposition, reprise cette semaine au cours d'une longue entrevue au SOLEIL par l'ex-premier ministre, n'est pas nouvelle. M. Bourassa rappelle, un article d'un quotidien à la main pour l'attester, qu'il l'avait avancée dès le 4 mars 1982, au cours d'un débat à l'Université de Montréal avec l'ex-président de la CSN, M. Marcel Pepin, son adversaire dans le conflit le plus farouche entre le gouvernement et ses employés, celui de 1972.

Retour de l'histoire peut-être, des propositions du même type ont aussi été élaborées dans la ronde de négociations de 1982 par l'Alliance des enseignants de Montréal, dirigée aujourd'hui par le coordonnateur des moyens d'action pour la CEQ dans le front commun de 1972, M. Rodrigue Dubé, et plus récemment par le député indépendant Guy Bisailon, qui fut permanent syndical.

Robert Bourassa est catégorique: face à l'affrontement qui se dessine, le gouvernement ne peut accepter que ses lois soient défiées. Depuis quinze ans au Québec, des lois sont défiées systématiquement par des citoyens qui auparavant avaient un respect sacré des lois et qui l'ont perdu. Cette situation l'inquiète, dit-il. Le message du gouvernement devrait s'articuler, au cours des prochains jours, autour du principe sacré du respect des lois, suggère M. Bourassa.

Le recours à une élection est à

toutes fins pratiques à écarter dans les prévisions des événements des prochains jours, estime l'ex-premier ministre.

"Le gouvernement va tout faire pour éviter une élection. Une élection dans pareilles circonstances, c'est un gouvernement qui avoue son impuissance et cela est très mal perçu par la population. C'est ce qui m'est arrivé en 1976 sur le rapatriement de la constitution. Je n'avais d'autre choix que d'aller au peuple... en partie sur la constitution et aussi sur les conflits dans le secteur public."

La campagne électorale de 1976 s'était déroulée pendant un conflit de travail houleux à Hydro-Québec.

M. Bourassa ne favorise pas non plus les solutions réaganiennes comme le retrait de l'accréditation syndicale ou l'abolition de la formule Rand.

"Nous avons évidemment envisagé ces solutions au conseil des ministres, en 1975, avant d'opter pour des sanctions plus traditionnelles, soient des amendes graduées selon l'importance du tort causé à la population dans les secteurs touchés, l'éducation, les affaires sociales... "Nous nous disions: évitons la hache...". M. Bourassa reproche encore au gouvernement Lévesque d'avoir effacé ces amendes à son arrivée au pouvoir. Si les syndicats avaient été forcés à payer les amendes pour avoir défié des lois, peut-être y repenseraient-ils à deux fois aujourd'hui avant d'annoncer ouvertement, sur la place publique à nouveau, qu'ils passeront outre. Il maintient que les sanctions imposées en 1975-76 avaient été bien pesées.

Marge de manoeuvre

M. Bourassa refuse de croire que le gouvernement Lévesque est à ce point acculé au mur qu'il ne peut négocier avec les syndicats l'injection des sommes récupérées sur les salaires dans un fonds spécial destiné à la création d'emplois.

"Je sais ce qu'est le budget du Québec, tout de même, lance-t-il. Les sommes en cause représentent un peu plus de 1 pour 100 du budget total. Le gouvernement est-il si coincé? N'a-t-il donc absolument aucune marge pour le développement économique?"

L'ex-premier ministre est convaincu que si le gouvernement s'y applique, il trouvera la marge fi-



Robert Bourassa: "... le gouvernement péquiste est-il si coincé...?"

nancière lui permettant de proposer à son tour une formule du même genre, à laquelle adhéreront les syndiqués. M. Bourassa cite des exemples de pays européens, comme la Hollande, où cela fut endossé par les travailleurs.

Il s'agit d'un pas dans la voie de la concertation, tant prônée par le gouvernement Lévesque.

L'autre canal, celui des sanctions à la suite de désobéissances civiles, conduit à une guérilla judiciaire avec les organisations et en bout de ligne, possiblement, à l'emprisonnement des chefs syndicaux. M. Bourassa a connu cela en 1972. Il répète que le gouvernement ne devrait pas tolérer qu'on passe outre à ses lois; il est d'avis que la population en général n'acceptera d'aucune façon la paralysie des services de santé et croit que les conséquences électorales d'une répression pouvant aller jusqu'à l'emprisonnement de chefs syndicaux ne sont pas négatives dans ces cas. Mais la force n'est pas une solution: "l'armée peut remplacer la police, mais pas les infirmières".

Une reprise économique très lente

M. Bourassa croit que la courbe de la reprise économique présentera en 1983 une très lente progression maintenant que "le pire est passé". Il faudra patienter environ deux ans (!) avant que le Québec reprenne un rythme de croissance économique comparable aux bonnes années.

L'ex-premier ministre du Québec prédisait en mai dernier que les taux d'intérêt allaient bientôt redescendre à un niveau plus normal. Il est content de voir que son diagnostic était exact.

M. Bourassa explique d'abord qu'il faut s'attendre à un décalage assez important dans le temps, entre la baisse des taux d'intérêt et un effet perceptible sur le taux de chômage.

— on peut prévoir plus de prudence chez les investisseurs qu'à la suite des récessions précédentes parce que celle-ci fut plus longue et plus profonde que toute autre;

— le taux de capacité de production est descendu, selon différents secteurs, jusqu'à 66 ou 70 pour 100 et

il faudra qu'il revienne à un taux normal de 90 ou 95 pour 100 qui justifiera de nouveaux investissements dans les entreprises;

— le Québec vit dans une économie exceptionnellement ouverte, exportant 40 pour 100 de sa production contre 12 pour 100 pour le Japon, 7 pour 100 pour les Etats-Unis, 20 pour 100 pour la France, 20 pour 100 pour l'Allemagne, explique-t-il. Le Québec doit se battre maintenant contre de nouveaux concurrents que Robert Bourassa appelle la bande des quatre: Taiwan, Hong-Kong, Singapour et la Corée du Sud, où les coûts de production sont bien inférieurs. Nous sommes conséquemment particulièrement vulnérables.

M. Bourassa constate que le ministre des Finances, M. Jacques Parizeau, a fait preuve d'un sain pragmatisme et qu'il suit le courant économique actuel en annonçant qu'il allégera le fardeau fiscal des entreprises.

Cette semaine, M. Parizeau indiquait aussi dans une entrevue au SOLEIL que le gouvernement étudiait certaines formes d'aide à l'exportation. Cela rejoint la démonstration de l'ex-premier ministre. Selon M. Bourassa, les gouvernements ne peuvent se payer le luxe de faire de l'idéologie à cette étape critique, qu'ils se disent socialistes ou autre, et ils ont recours aux formules concrètes pouvant produire des résultats tangibles rapidement.

M. Bourassa ajoutait aussi que les pertes d'emplois au Québec sont depuis quelques mois moins importantes, après avoir atteint le plafond peu enviable de 236,000 en août; 141,000 en septembre; 99,000 en novembre... Le graphique indique une baisse constante. "Mais les pertes d'emplois depuis 1981 effacent tous les gains des cinq dernières années et la côte sera longue à remonter", prévient-il.

La récente lettre des évêques a le mérite de dramatiser la question du chômage, reconnaît-il. Le politicien universitaire émet par contre de sérieuses réserves sur les modalités de solution avancées. L'avenir du Québec ne repose pas, selon lui, sur les secteurs mous de notre économie.

L'intervention du gouvernement doit plutôt viser ces 40 pour 100 d'exportations de nos produits, un indicateur qui revient constamment dans le discours de Robert Bourassa.

Discussions au sommet dans le secteur public La rencontre de la dernière chance

L'affrontement entre les trois centrales syndicales CSN, CEQ et FTQ et le gouvernement québécois vient de monter d'un cran pour atteindre un niveau hautement politique à la suite de l'annonce de la rencontre entre le premier ministre René Lévesque et les présidents des centrales syndicales, convoquée pour lundi.



Pierre Pelchat

Le chef du gouvernement veut, semble-t-il, proposer des "aménagements" qu'il a qualifiés d'intéressants aux 109 décrets qui régissent les conditions de travail des 300,000 employés des secteurs public et parapublic depuis l'adoption de la loi 105, et discuter de maintien et de création d'emplois.

L'attitude du gouvernement a de quoi surprendre depuis l'échec retentissant des négociations dans le secteur public l'automne dernier. C'est le gouvernement qui avait unilatéralement mis un terme aux pourparlers en déposant ses dernières offres, qui étaient en fait des "demandes" par rapport au statu quo des conventions collectives antérieures. Le message était clair: les négociations sont terminées.

A la rentrée de janvier, voilà maintenant que le premier ministre annonce qu'il est disposé à parler d'aménagements et de création d'emplois à quelques jours du déclenchement d'une grève générale qui devrait paralyser presque l'ensemble des services publics au Québec.

Qui plus est, le premier ministre semble voir un "rapprochement" en-

tre les positions syndicale et gouvernementale depuis l'annonce du déclenchement de la grève générale le 26 janvier. Certains syndiqués seront possiblement étonnés et confus après avoir écouté les propos de M. Lévesque qui ne sont pas sans créer une certaine lueur d'espoir par rapport à l'attitude presque dictatoriale d'avant les Fêtes alors qu'ils se préparent à faire la grève.

Plusieurs vont y voir une habile manoeuvre du premier ministre Lévesque, lui qui est passé maître dans l'art des déclarations ambiguës, pour tenter de démobiler les troupes syndicales à la veille de l'assaut final.

"Ouverture" très mince

Certains observateurs ont vu une ouverture dans les propos du premier ministre. Si ouverture il y a, elle semble bien mince en raison de la position très claire du chef de gouvernement de ne pas retirer la loi 105 et les 109 décrets qui l'accompagnent.

Pour ajouter à la confusion, on n'a qu'à se rappeler la position prise par la CSN qui avait demandé, il y a près d'un mois, la démission du gouvernement du Parti québécois qui, à son avis, s'est disqualifié sur tous les plans pour avoir été incapable de freiner la montée du chômage, pour avoir affaibli la position du Québec

dans le débat constitutionnel et pour son échec dans les négociations avec les syndicats du secteur public.

Pour sa part, la FTQ a dit du régime péquiste qu'il était "pire" que celui de Duplessis, ce qui n'est guère flatteur pour un gouvernement qui s'affiche aux couleurs de la social-démocratie. Quant à la CEQ, les dénonciations ne se comptent plus.

Du côté gouvernemental, le premier ministre n'a pas manqué de dénoncer la "bureaucratie syndicale" allant jusqu'à affirmer que les dirigeants syndicaux, particulièrement ceux de la CSN, n'étaient pas libres d'agir en raison de l'omniprésence des conseillers syndicaux permanents qui en mènent très large. Le président du Conseil du trésor, M. Yves Bérubé, avait également tenu des propos semblables.

C'est donc dans ce décor, avec la menace certaine d'un débrayage général à la fin du mois, que les "patrons" gouvernementaux et les présidents des centrales syndicales échangeront lundi soir.

Les pourparlers de lundi

Les chefs syndicaux se devaient de prendre part à la rencontre convoquée par M. Lévesque même si ce n'est que pour en savoir plus long sur les "aménagements" qui seront pro-

posés et sur tout ce qui touche le maintien et la création d'emplois.

Sur ce dernier point, l'ambiguïté est une autre fois présente et le rapprochement est évident entre les objectifs des deux parties. Tout d'abord, alors que le gouvernement veut parler de maintien et de création d'emplois, force est de constater que ses dernières restrictions budgétaires et les hausses de taxes ont été responsables de la perte de plusieurs milliers d'emplois, si l'on se fie à une étude réalisée par un économiste de l'université Laval, M. James Pottier, dont les chiffres n'ont pas été démentis par les autorités gouvernementales.

De plus, il faut mentionner les décrets dans le secteur public qui vont permettre au gouvernement de réduire ses effectifs, particulièrement dans le milieu de l'enseignement où 10,000 "profs" vont se retrouver mis en disponibilité à demi-salaire d'ici deux ou trois ans. Ils deviendront donc des demi-chômeurs.

De leur côté, les centrales syndicales sont plus que favorables au maintien et à la création d'emplois. La CSN en a fait un de ses principaux objectifs tant pour les employés du secteur public que pour ceux du secteur privé.

C'est la FTQ qui avait initié le programme Corvée-Habitation lors du Sommet de Québec, le printemps

dernier, pour relancer ce secteur industriel assommé par les taux d'intérêt élevés, et remettre à l'ouvrage plusieurs centaines de travailleurs de la construction qui voyaient arriver rapidement la fin de leurs prestations d'assurance-chômage.

En fin de semaine dernière, la CEQ s'est dite prête, quant à elle, à accepter les coupures de salaires décriées par le gouvernement québécois dans la mesure où les emplois des enseignants seront sauvegardés et que les économies réalisées soient investies pour créer des emplois dans le secteur privé. La CEQ posait cependant des conditions qui rendaient cette proposition inapplicable aux yeux des autres centrales syndicales. Cependant, un principe important avait été accepté par les dirigeants de la Centrale de l'enseignement.

Malgré toutes ces bonnes intentions de part et d'autre, l'enfer en est pavé dit-on, il n'en demeure pas moins qu'une crise sociale majeure pourrait survenir au Québec avec le déclenchement de la grève dans les services publics. Les patrons intermédiaires dans les secteurs des affaires sociales et de l'éducation sont convaincus qu'il y aura grève.

De son côté, le gouvernement semble prêt à convoquer l'Assemblée nationale pour imposer des sanctions encore jamais vues aux syndiqués qui vont débrayer illégalement. Pour les centrales syndicales, il s'agit avant tout de reprendre le droit de négocier.

En ce moment, l'impasse semble totale. Les prochaines discussions au sommet entre les chefs syndicaux et le premier ministre Lévesque vont peut-être permettre d'élargir les possibilités d'un règlement et permettre ainsi aux deux parties de sauver la face. Les propositions gouvernementales devront toutefois être très intéressantes pour éviter la grève, ce qui paraît presque impossible.

SCIENCE

Le castor se livre aussi à la perturbation de l'environnement



Les castors peuvent vivre 20 ans!

par Claude TESSIER

Les chercheurs trouvent souvent autre chose que ce qu'ils cherchent! C'est ce qui vient d'arriver au biologiste américain Robert Naiman, de l'Institut d'océanographie de Cap Cod.

Intéressé particulièrement à l'étude des saumons et des truites de mer, Naiman cherchait une rivière "sauvage" pour y faire des observations de base. Il crut la trouver dans la solitude québécoise, à la rivière Matamek. Cette rivière est située à 50 km à l'est de Sept-Îles et elle se jette dans le golfe.

À sa grande surprise, il a trouvé, dans ce laboratoire intouché, que le cours d'eau était grandement perturbé, non pas par l'homme, mais par les castors.

Le chercheur américain, qui jouit de plusieurs subventions importantes, s'est donc penché sur les castors, la construction de leurs barrages et surtout sur les effets de leurs travaux sur le cours d'eau. Il a trouvé que les castors apportent des changements importants à la composition physico-chimique de la rivière.

Ainsi, les travaux des castors modifient l'apport des éléments nutritifs dans l'eau et de la chimie: azote, phosphore, carbone. Les cas-

tors apportent de l'azote au cours d'eau par les bois qu'ils coupent, en particulier quand il s'agit d'aunes et de bouleaux. Ce milieu enrichi a pour effet d'attirer d'autres espèces de vertébrés et d'invertébrés.

La coupe du bois par les castors fait pénétrer la lumière, ce qui entraîne des changements dans la température et la composition du sol. De nouveaux micro-organismes s'y installent.

Il a été reconnu par des chercheurs québécois que la production aquatique et faunique est plus grande là où il y a des barrages de castors. Les poissons y sont plus nombreux. La truite en particulier. Elle y trouve dans les profondeurs du barrage les eaux froides qu'elle affectionne. Les barrages des castors ont aussi des effets régulateurs lors des sécheresses et dans l'environnement.

Ainsi les animaux peuvent changer considérablement l'environnement et le cours d'eau lui-même. C'est le cas des castors, vieux de 50 millions d'années dans l'échelle de l'évolution, des êtres qui ont su garder des caractéristiques qui tiennent à la fois de l'être terrestre et de l'être aquatique. Naiman a l'intention de prolonger de trois ans les études du castor et de les mener de Sept-Îles, au Québec, aux autres colonies de

castors du Montana, de l'Orégon et du Mississippi, et d'en faire des comparaisons, selon les divers habitats.



Une hutte de castor dans la région de Rivière-à-Pierre, dans le comté de Portneuf.

En bref

A qui la première "Pomme d'or Québec" en informatique?

Les passionnés de la programmation d'ordinateurs, jeunes et moins jeunes, sont invités à participer à la tenue du premier concours "Pomme d'or Québec" lancé par Logidisque, la première maison d'édition de programmes conçus au Québec. Ouvert à tous, le concours fera connaître les lauréats au Salon de la jeunesse, du 2 au 6 mars, à Montréal. Un programme d'ordinateur est une suite d'instructions simples communiquées à une machine (ordinateur) chargée de les réaliser fidèlement. Les concurrents devront soumettre sous forme de disquette ou de cassette de magnétophone un programme pour micro-ordinateur (réalisé sur n'importe quelle marque d'appareil) qu'ils auront conçu eux-mêmes. Il y a au Québec environ 50.000 micro-ordinateurs. Un micro-informaticien de 14 ans a réalisé très professionnellement le premier jeu vidéo de facture québécoise intitulé "Têtards" et lancé par Logidisque, de Montréal. Informations: Logidisque, C.P. 485, Place d'Armes, Montréal, H2Y 3H3.

Le métro de surface de Montréal

D'ici cinq ans, Montréal possèdera un métro de surface capable de transporter 17.000

personnes à l'heure dans chaque direction. Ce métro de surface relierait la banlieue nord de Montréal et le nord de l'île de Montréal au métro souterrain. Coût: \$280 millions. La décision du "go" ou "not to go" repose dans les mains du gouvernement du Québec.

Après l'opération, on applique des sangsues

À l'hôpital Saint-Thomas de Londres, on a appliqué deux fois par jour sur le cuir chevelu de Maria Andreou des sangsues qui ont servi à drainer le sang hors des tissus et à accélérer le rétablissement de l'opérée au cuir chevelu. Maria a eu la moitié du cuir chevelu arraché quand ses cheveux ont pris dans une machine à cirer les chaussures de son père. Lors de la réimplantation d'une partie de son cuir chevelu, les chirurgiens ont appliqué le traitement des sangsues. Sans elles, le traitement postopératoire aurait pu être plus complexe.

Un aimant, le foie et du fer

L'Hôpital Général de Cleveland et l'université Cas Western ont mis au point un appareil comprenant un aimant très sensible pour détecter les excès de fer dans le foie humain. Cette découverte permet de faire des traitements avant que le teneur du foie en fer ne devienne toxique. L'appareil

permet aussi de doser les traitements des personnes qui ont besoin de transfusions sanguines fréquentes. Des versions améliorées permettront de détecter d'autre part les carences en fer dans le foie.

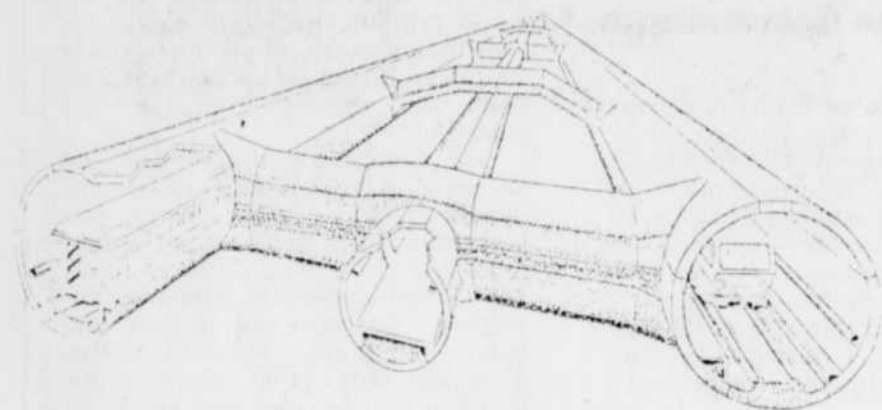
La NASA au secours des documentalistes

La vie des ouvrages peut être prolongée de 100 à 400 ans grâce à la mise au point d'un procédé de "désacidification" des livres. La NASA et la bibliothèque du Congrès sont derrière cette trouvaille qui a pris naissance dans une chambre à faire le vide pour tester les satellites. Les livres sont séchés à basse pression les deux premiers jours, puis imprégnés pendant quatre jours d'un gaz pour éliminer les acides. Le caisson dans lequel les livres ont été placés est ensuite purgé avec du nitrogène (azote). Puis les livres "marinés" dans un bain d'acide carbonique et de vapeur d'eau. Il en coûte entre \$30 et \$50 par ouvrage pour cette opération "antirides". Mais elle sera à \$5 sous peu. Comme les livres sont la mémoire de l'humanité, la NASA estime qu'à ce titre, ils sont dignes d'être sauvés. Jusqu'à maintenant, pour les sauver, il faut enduire à la main, page par page, l'ouvrage à conserver avec un produit alcalin. Puis les livres sont placés dans l'obs-

curité, à basse température, à l'abri des pollutions.

Pas de Québécois "faute d'argent"

Dans la grande expédition canadienne qui explorera les montagnes sous-marines de l'Arctique canadien à partir du mois de mars et pour 60 jours, il n'y a pas de scientifiques d'universités québécoises. Cette expédition de \$1.7 million comprend des scientifiques d'universités canadiennes et américaines mais "faute d'argent", il n'y a pas de place pour le Québec, ni pour Terre-Neuve ni pour la Colombie-Britannique, a affirmé un porte-parole de l'expédition organisée par Energie, Mines et Ressources Canada. Plus de 40 spécialistes des sciences de la Terre feront une étude approfondie d'une chaîne de montagnes sous l'océan Arctique. L'expédition canadienne d'étude de la dorsale Alpha rappelle l'étude similaire menée il y a quatre ans sur la dorsale Lomonosov. L'expédition de 1983 coïncide avec le centenaire de la première année polaire internationale. L'emplacement étudié est à 500 km environ au sud du Pôle Nord géographique. Des militaires de la base de Petawawa prépareront les lieux en larguant sur la banquise un bélier mécanique et des niveleuses; deux pistes d'atterrissage seront construites pour les explorateurs.



Un tunnel sous le détroit de Gibraltar

L'idée d'un tunnel sous le détroit de Gibraltar est considérée comme une utopie à la portée de l'an 2000. A Madrid, 350 experts de diverses nationalités estiment que la viabilité de la liaison entre l'Europe et l'Afrique par le détroit de Gibraltar est incontestable et sera une réalité dans un espace de temps relativement court.

Plusieurs solutions ont été étudiées: tunnel posé sur les fonds marins, tunnel immergé flottant, pont sur appuis flottants, pont sur appuis fixes ou tunnel foré.

Le tunnel foré semble celui qui, comme au Japon, a le plus de chance de réalisation. Il coûtera plus de \$2.5 milliards. Il s'agirait en fait de trois tunnels parallèles comme il y en a présentement en chantier au Japon. Ils auraient 50 km de longueur dont 28 km sous la mer. Celui qui construisent les Japonais pour relier les îles Honshu et Kookaido a 54 km. Le tunnel de Gibraltar intéresse 11 pays européens et 23 pays africains.

Le tunnel le plus long du monde

Les Japonais travaillent depuis

1971 à la construction du tunnel le plus long du monde avec ses 53,85 km. Ce tunnel ferroviaire plonge sous les eaux du détroit de Tsugaru pour relier l'île principale de Honshu à celle de Hokkaido, au nord. Jusqu'à maintenant, les Japonais ont investi \$1,6 milliard et il faudra encore un milliard de dollars pour le terminer en 1986.

L'ouvrage est creusé en son point le plus profond à 100 mètres sous le fond de la mer et à 240 mètres sous la surface. Il comprend un tunnel pilote, un tunnel de service et le tunnel principal pour la circulation des trains. Jusqu'à maintenant 33 ouvriers ont perdu la vie et les conditions de travail y sont difficiles avec des températures de 28 degrés C et 80 pour 100 d'humidité. Les infiltrations d'eau sont nombreuses et elles sont colmatées par du coulis de béton, de potasse, de silicone qui sèche en trois minutes. Certains Japonais estiment que l'entreprise ne vaut pas le coup. C'est l'expérience répétée du Concorde franco-britannique... une réussite technique mais un désastre financier.

**Pour recevoir
Dimanche-Matin
CHEZ VOUS
téléphonez à
833-7890**

MONTREAL

- Collège ANDRÉ-GRASSET
Tél.: (514) 381-4293
- Collège FRANÇAIS
Tél.: (514) 272-0754
- Collège JEAN-DE-BREBEUF
Tél.: (514) 342-1320
- Collège MARGUERITE-BOURGEOYS
Tél.: (514) 487-2420
- MARIANOPOLIS
Tél.: (514) 931-8792
- Collège MARIE-VICTORIN
Tél.: (514) 325-0150
- Collège de secrétariat NOTRE-DAME
NOTRE-DAME SECRETARIAL
COLLEGE
Tél.: (514) 935-2531
- Collège O'SULLIVAN
Tél.: (514) 866-4622
- Collège SAINT-JEAN-VIANNEY
Tél.: (514) 648-3821
- Collège STANISLAS
Tél.: (514) 273-9521
- Institut TECCART
Tél.: (514) 526-2501
- Ecole de musique
VINCENT-INDY
Tél.: (514) 735-5261

L'ASSOMPTION

Collège de L'ASSOMPTION
Tél.: (514) 589-5621

QUEBEC

- Collège BART
Tél.: (418) 522-3906
- Collège MERICI
Tél.: (418) 683-1591
- PETIT SEMINAIRE DE QUEBEC
Tél.: (418) 692-3981

LEVIS

Collège de LEVIS
Tél.: (418) 837-4544

CAP-ROUGE (QUEBEC)

Campus NOTRE-DAME-DE-FOY
Tél.: (418) 872-5041
Séminaire SAINT-AUGUSTIN
Tél.: (418) 872-0954

le collégial privé:

une tradition de qualité



SAINT-GEORGES DE BEAUCE
Séminaire de Saint-Georges
Tél.: (418) 228-8896

SHERBROOKE

Séminaire de Sherbrooke
Tél.: (819) 563-2050

TROIS-RIVIERES

Collège LAFLECHE
Tél.: (819) 375-7346

NICOLET

ÉCOLE SUPERIEURE DE MUSIQUE
Tél.: (819) 293-2011

DRUMMONDVILLE

Collège d'affaires ELLIS
Tél.: (819) 477-3113

ASSOCIATION DES COLLEGES DU QUEBEC

1940, boul. Henri-Bourassa est, Montréal H2B 1S2 - (514) 381-8891

Programmes sociaux: les priorités à repenser

par Georges ANGERS

Pendant que l'on assiste à une aggravation des problèmes sociaux à la faveur de la crise, paradoxalement on assiste en même temps à un effritement des programmes sociaux que l'on s'était donnés comme société québécoise.

Exprimant hier en conférence de presse son point de vue sur la situation économique et sociale actuelle, la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec a pressé le gouvernement de repenser ses priorités en privilégiant les services directs à la population "à l'intérieur de programmes sociaux décentralisés et désirés par la communauté québécoise".

La présidente de la corporation, Mme Madeleine Rivard-Leduc, a suggéré un allègement des structures actuelles qui sont devenues "d'une lourdeur effrayante" alors que les ressources affectées aux services directs à la population ont été réduites. Elle en veut notamment pour preuve la

réduction de 500 postes au cours des 18 derniers mois dans les centres de services sociaux dont les deux tiers étaient des postes de première ligne.

Même si les intentions véhiculées dans la grande réforme des programmes sociaux et de santé au Québec sont toujours là, la présidente de la CPTSQ estime qu'on ne cesse de les diluer.

"Ces programmes sociaux, développés ironiquement au temps de prospérité économique, nous apparaissent sérieusement menacés, alors que la population touchée par la crise a davantage besoin d'y recourir. Que l'on songe aux menaces qui pèsent sur le système d'assurance-maladie, sur les allocations familiales et aux "mystérieux" propos récents du ministre Bérubé sur la suppression éventuelle de programmes sociaux", a déclaré Mme Rivard-Leduc.

Mythes

Selon la présidente de la CPTSQ,

ces attaques contre les programmes sociaux s'appuient sur plusieurs mythes qu'elle s'est employée à détruire.

Loin de nuire au développement économique et d'appauvrir l'État, l'expérience de programmes sociaux bien définis et dont l'administration est dépourvue de réglementation et de centralisme excessifs a démontré le contraire dans certains pays industrialisés, a-t-elle soutenu.

"L'impopularité de certains programmes auprès des payeurs de taxe tient à leurs coûts administratifs élevés et non à leur existence", a-t-elle ajouté.

Mme Rivard-Leduc s'est également inscrite en faux devant l'affirmation d'un représentant du Conseil du patronat selon lequel les descriptions de la misère sont exagérées. Cette misère est bien réelle, a-t-elle soutenu, et "si elle est si peu claironnée jusqu'ici, c'est que la plupart des individus touchés en sont encore au stade de la pauvreté honteuse et isolée".

Quant à l'affirmation selon laquelle les programmes sociaux seraient un "luxu", la présidente de la CPTSQ a déclaré au contraire que "sans ces programmes, la crise aurait atteint une violence inouïe".

Données trompeuses

Selon Mme Rivard-Leduc, il ne faudra pas se laisser tromper par les statistiques officielles des affaires sociales pour l'année 1982-1983 qui ne manqueront pas de traduire une augmentation au niveau de l'aide sociale mais également une diminution de la clientèle globale prise en charge. "Quelque 500 postes ayant été supprimés à l'intérieur des CSS au cours des 18 derniers mois, le principe de l'universalité d'accès aux services sociaux est remis en cause et le goulot d'entrée s'est resserré faute de ressources traitantes", a-t-elle précisé.

Ce que les statistiques ne révéleront pas, les travailleurs sociaux le vivent cependant quotidiennement

et leur diagnostic est formel: on assiste à une aggravation des problèmes.

Familles en difficultés exacerbées par les problèmes financiers, dont le symptôme est un enfant sujet à de graves problèmes émotifs.

Augmentation du nombre de familles monoparentales.

Accroissement de la violence à l'égard des femmes et des enfants dû aux tensions subies par le conjoint en chômage.

Personnes âgées que les familles ne peuvent plus assumer qui s'ajoutent à la longue liste des autres déjà aux prises avec la maladie, la solitude et la pauvreté.

Handicapés physiques et mentaux dont la réinsertion sociale est compromise puisque le marché du travail ne peut même plus absorber les bien portants.

Malades psychiatriques dont le nombre s'accroît constamment à la suite de pertes d'emplois.

Augmentation de la criminalité chez les jeunes et les adultes.

Problèmes de santé aigus ou chroniques causés par des problèmes sociaux ou qui amènent de tels problèmes.

Désespoir allant jusqu'au suicide des adolescents et des jeunes adultes dont l'avenir semble dangereusement compromis.

Dans un tel contexte, il devient urgent, selon les travailleurs sociaux, que le gouvernement allège sa machine administrative et consacre davantage de ressources humaines dans les services directs à la population.

A défaut de ressources suffisantes, ce qui est le cas présentement selon Mme Rivard-Leduc, des situations qui pourraient être corrigées prennent tellement de temps à être traitées qu'elles deviennent bien souvent insolubles.

"Nous ne traitons désormais que ceux qui saignent, et abondamment...", a déclaré la présidente de la Corporation professionnelle des travailleurs sociaux du Québec qui représente quelque 2.000 membres.



laliberté

MAIL CENTRE-VILLE, QUEBEC

LUNDI

CHANGEUX

8 HEURES DE SPECIAUX EXTRAORDINAIRES A LA GRANDEUR DU MAGASIN de 9h.30 à 17h.30

Suivez la foule lundi chez Laliberté et faites des économies pour toute la famille. Prix en vigueur jusqu'à épuisement des quantités. Les escomptes ne s'appliquent pas sur les prix déjà réduits. S.V.P. Aucune commande postale ni téléphonique. Aucune livraison ni mise de côté.

<p>SPECIAL LUNDI</p> <p>POUR DAMES A LA GALERIE D'AUBAINES</p> <p>Lot de chandails, pantalons, tee-shirts, shorts, jupes à prix dérisoire. Grandeurs désassorties.</p> <p>5.00</p>	<p>SPECIAL LUNDI</p> <p>ROBES DE NUIT POUR DAMES</p> <p>Confection soignée en beau coton imprimé. Motifs et coloris variés. P.M.G.</p> <p>REG. \$20 POUR</p> <p>5.00</p>	<p>SPECIAL LUNDI</p> <p>GROUPE DE MANTEAUX A SOLDER POUR DAMES</p> <p>Manteaux longs en velours côtelé avec doublure détachable.</p> <p>BAS PRIX INCROYABLE!</p> <p>29.99</p>	<p>SPECIAL LUNDI</p> <p>50%</p> <p>SUR NOS CAGOULES ET ANORAKS POUR DAMES</p> <p>Grandeurs: 6 à 18. Rég. \$55 à \$145. Moins 50%. Venez tôt lundi!</p>	<p>SPECIAL LUNDI</p> <p>50%</p> <p>SUR COSTUMES DE SKI DE FOND POUR DAMES</p> <p>Des valeurs de \$100 à \$120. En vente au deuxième. Une belle occasion d'économiser lundi.</p>	<p>SPECIAL LUNDI</p> <p>50%</p> <p>SUR NOS COSTUMES DE SKI ALPIN ET SKI DE FOND ET AUSSI SUR NOS PANTALONS DE SKI ALPIN POUR HOMMES</p> <p>Bon choix de modèles et couleurs. Marques renommées. En vente au premier.</p>
---	---	---	---	--	---

<p>POUR DAMES</p> <p>CONFECTION</p> <p>Blousons, jupes et pantalons en suède et cuir pour dames.</p> <p>Rég. \$115 à \$245</p> <p>SPECIAL LUNDI 50%</p> <p>Lot de blousons courts et trois-quarts pour dames.</p> <p>Valeurs jusqu'à \$150</p> <p>SPECIAL LUNDI 49.99</p> <p>Lot de manteaux longs à solder pour dames.</p> <p>Gr: 6 à 18. Modèles variés.</p> <p>SPECIAL LUNDI 49.99</p> <p>ACCESSOIRES</p> <p>Coiffures d'hiver en tricot acrylique pour dames.</p> <p>SPECIAL LUNDI 50%</p> <p>Lot sacs à main en similicuir pour dames.</p> <p>SPECIAL LUNDI 50%</p> <p>Bas aux genoux et chaussettes à la cheville pour dames.</p> <p>SPECIAL LUNDI 2.49</p> <p>SPORT-ACTIF</p> <p>Costumes de ski alpin pour dames. Gr: 5 à 15. En vente au 2e.</p> <p>SPECIAL LUNDI 69.99</p>	<p>POUR DAMES</p> <p>ROBES A SOLDER</p> <p>Modèles chics et tout-aller. Teintes à la mode. Gr: 6 à 20. En vente au 2e étage.</p> <p>SPECIAL LUNDI 59.99</p> <p>LOT DE CHANDAILS ET CARDIGANS</p> <p>P.M.G. dames</p> <p>Val. jusqu'à \$100</p> <p>SPECIAL LUNDI 19.99 à 39.99</p> <p>LINGERIE</p> <p>Gaine-culotte marque Grenier</p> <p>Style 1557. Blanc. 28 à 34.</p> <p>Rég. \$49</p> <p>SPECIAL LUNDI 29.99</p> <p>Culotte bonne qualité WonderBra</p> <p>Couleurs assorties.</p> <p>Rég. \$3.25</p> <p>SPECIAL LUNDI 2.00</p> <p>DEMI-TAILLES</p> <p>Lot de blazers pour demi-tailles.</p> <p>Gr: 38 à 44.</p> <p>En vente au sous-sol</p> <p>SPECIAL LUNDI 29.99</p> <p>Lot de jupes pour demi-tailles.</p> <p>Gr: 38 à 44.</p> <p>En vente au sous-sol</p> <p>SPECIAL LUNDI 14.99</p>	<p>POUR HOMMES</p> <p>CONFECTION</p> <p>Lot de blousons et parkas pour hommes.</p> <p>Grandeurs désassorties.</p> <p>SPECIAL LUNDI \$50</p> <p>LOT DE PALETOTS POUR HOMMES</p> <p>Bon choix de styles, couleurs et grandeurs.</p> <p>SPECIAL LUNDI \$99</p> <p>LOT SPECIAL VESTONS SPORT POUR HOMMES</p> <p>SPECIAL LUNDI \$30 et \$50</p> <p>Lot de paletots en velours côtelé pour hommes</p> <p>SPECIAL LUNDI 79.99</p> <p>SPORT-ACTIF</p> <p>LOT SPECIAL CAGOULES ET PARKAS POUR HOMMES</p> <p>En vente au premier</p> <p>SPECIAL LUNDI 29.99</p>	<p>POUR HOMMES</p> <p>JEUNE HOMME</p> <p>Lot de jeans et pantalons en velours côtelé</p> <p>Rég. \$35</p> <p>SPECIAL LUNDI \$25</p> <p>Autre lot de jeans pour jeune homme</p> <p>Rég. \$40</p> <p>SPECIAL LUNDI \$30</p> <p>Lot de pantalons marque Cacharel pour jeune homme</p> <p>Rég. \$40</p> <p>SPECIAL LUNDI 29.99</p> <p>MERCERIE</p> <p>Tous les chapeaux en feutre et en tweed pour hommes</p> <p>En réduction pour un jour seulement.</p> <p>SPECIAL LUNDI 1/2 PRIX</p> <p>Lot de pyjamas pour hommes</p> <p>Tout coton ou coton/polyester.</p> <p>SPECIAL LUNDI 12.99</p> <p>Lot de cravates pour hommes</p> <p>Choix de motifs et couleurs.</p> <p>SPECIAL LUNDI 4.99</p>	<p>POUR ENFANTS</p> <p>JUPES FILLETES</p> <p>Polyester et acrylique. Couleurs et grandeurs désassorties: 7 à 14 ans. Val. jusqu'à \$25.</p> <p>SPECIAL LUNDI 5.00</p> <p>GILETS TEE-SHIRTS enfants et fillettes</p> <p>Variété de modèles et couleurs. Gr: 2 à 6x et 8 à 14 dans le lot. Val. jusqu'à \$11.</p> <p>SPECIAL LUNDI 3.00</p> <p>SALOPETTES ET KNICKERS ENFANTS</p> <p>Denim extensible ou corduroy 100% polyester. Gr: 12 et 18 mois, 6 ans. Rég. jusqu'à \$16.</p> <p>SPECIAL LUNDI 5.00</p> <p>LOT DE BAS POUR ENFANTS</p> <p>Couleurs et pointures désassorties.</p> <p>SPECIAL LUNDI 1.33</p> <p>POLOJAMAS POUR GARÇONS</p> <p>Tricot 50% polyester 50% coton. P.M.G. Rég. \$16.</p> <p>SPECIAL LUNDI 8.00</p> <p>PANTALONS POUR GARÇONS</p> <p>Style "jogging" en tissu 100% acrylique. P.M.G.X.G. Rég. \$14.</p> <p>SPECIAL LUNDI 7.00</p>	<p>POUR VOTRE FOYER</p> <p>ENSEMBLES DE SERVIETTES</p> <p>Ratine 100% coton. Motif à carreaux, en melon, jaune, or, bleu.</p> <p>SPECIAL LUNDI</p> <p>Serviette de bain. Rég. \$2.79 pour: 1.87</p> <p>Serviette à mains. Rég. \$1.49 pour: .87</p> <p>Débarbouillette. Valeur .59 pour: .37</p> <p>SERVIETTES A MAINS</p> <p>Ratine bouclée tout coton. Motif à rayures multicolores. Gr: 38x63 cm (15x25 po. environ). Rég. \$1.49 ch.</p> <p>SPECIAL LUNDI .86</p> <p>LOT DE DEBARBOUILLETES</p> <p>Ratine 100% coton. Motif de rayures multicolores. Gr: 26x26 cm (10 1/2 x 10 1/2 po. environ). Valeur .49 ch.</p> <p>SPECIAL LUNDI 3 pour \$1</p> <p>GRANDS LINGES A VAISSELLE</p> <p>Tissage texturé 100% coton. Motif de carreaux et rayures. Gr: 61x86 cm (24x34 po. environ). Rég. \$1.69</p> <p>SPECIAL LUNDI .99</p> <p>LAVETTES LINGES DE TABLE</p> <p>Belle qualité en 100% coton absorbant. Carreaux et rayures en brun, melon, vert, jaune, sur fond blanc. Gr: 34x38 cm (13 1/2 x 15 po.). Valeur .69 ch.</p> <p>SPECIAL LUNDI 2 POUR .99</p>
---	--	--	--	--	--

HABITAT

Série de cours sur l'arboriculture urbaine

Tous les amateurs d'horticulture peuvent participer à une série de cours mis sur pied pour la première fois dans la région de Québec sur l'arboriculture urbaine, une réalisation de

la Société des amis du Jardin Ven den Hende Inc.

Il s'agit d'une série de 15 cours et de 3 ateliers de deux heures chacun et qui ont lieu à chaque jeudi soir, à 19h30, au local 2601 du

pavillon des services du jardin. C'est situé au numéro civique 2450 du boulevard Hochelaga, soit en face de Place Sainte-Foy.

Les cours sont donnés par cinq personnes différentes dont deux ingénieurs forestiers, un arboriculteur, un dessinateur-paysagiste et un horticulteur. Il y a, entre autres, Gilles Tardif, André Fortin, Céline Caron, Jacques Pelletier et Peter Bergeron.

On y traitera de tout ce qu'un amateur horticole veut savoir pour l'entretien de ses arbres, à partir des notions de base en botanique arboricole à l'aménagement paysager, en passant par la multiplication des arbustes fruitiers. En fait, voici la liste des sujets abordés à chacun des cours: notions de botanique arboricole (13 janvier); la mycorhization des semis (18 janvier); notions de botanique arboricole (20 janvier); la taille des arbres (27 janvier); la multiplication des arbres (3 février); la multiplication des arbres (10 février); la multiplication des arbres (17 février); le compartimentage de l'arbre et de l'arbuste (24 février); l'entretien de l'arbre (3 mars); l'arbre dans l'aménagement paysager (7, 10 et 17 mars); l'entretien de l'arbre (24 mars); pathologie et entomologie forestière (7 avril) et la taille de for-

mation des jeunes arbres fruitiers le 14 avril.

L'inscription ouverte à tous se fait une demi-heure avant le cours même et le coût est de \$36 pour la série. On peut cependant assister à l'un ou l'autre des cours

pour \$4. Le premier cours, comme on l'aura compris, a eu lieu la semaine dernière. Tout de même, selon M. Jean Robert, les participants pourront récupérer facilement grâce à de la documentation de rattrapage.

Subsides pour la conversion de chauffe-eau résidentiels

MONTREAL (PC) — L'énergie solaire assurera bientôt les besoins en eau chaude des Canadiens. Le gouvernement fédéral a décidé de provoquer un mouvement de conversion par la création, en novembre dernier, du Programme de démonstration de chauffe-eau solaires résidentiels.

Ce programme est relié au Programme d'achat et d'utilisation d'équipement solaire (AUES) géré par Travaux publics Canada et a pour but, selon la définition même du ministère, "de faire valoir l'amélioration du rendement et de la rentabilité des chauffe-eau solaires". On veut aussi offrir à l'industrie solaire canadienne l'occasion de commercialiser et d'installer ce type d'appareil, et d'évaluer le niveau d'intérêt des consommateurs canadiens pour ce genre de système.

Fonds de \$2,500,000

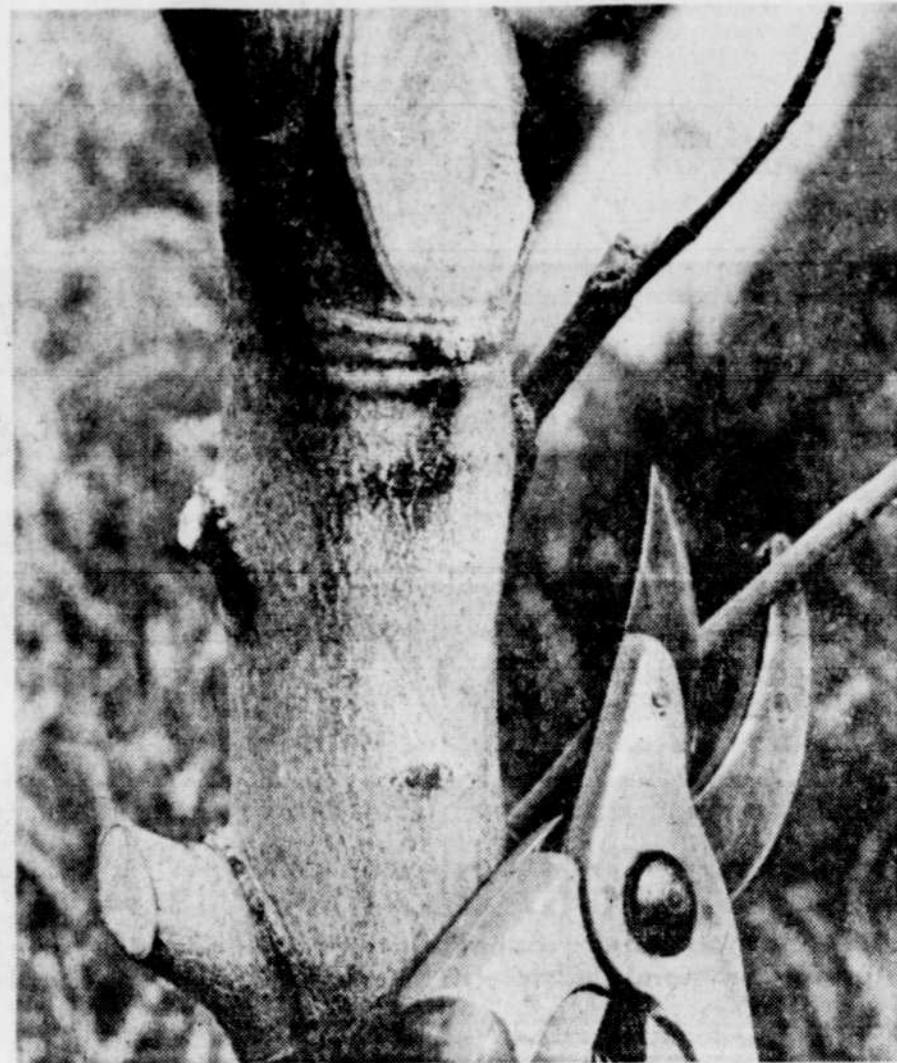
Le ministre responsable d'Énergie, Mines et Ressources, M. Jean Chrétien, a débloqué \$2,500,000 destinés à financer 14 projets dans le cadre de ce programme pilote, administré par l'entremise d'accords signés avec des entrepreneurs privés.

Dans un premier temps, 1,125 systèmes seront distribués au Canada, dans des maisons privées choisies par les gestionnaires du projet.

Tous les chauffe-eau doivent cependant être installés avant le 31 mars 1983 et le ministère subventionne 65 pour 100 du coût total des systèmes, jusqu'à concurrence de \$2,275.

Le ministère accordera une subvention encore plus substantielle si la maison choisie est équipée d'un chauffe-eau au mazout.

Dans ce cas, la subvention est augmentée de \$687,50.



Une ville verte, c'est une ville où l'arboriculture urbaine est à l'honneur, où le citoyen prend soin de ses arbres. Les Amis du Jardin Ven den Hende viennent justement d'entreprendre une série de cours en arboriculture urbaine pour aider les consommateurs désireux d'améliorer leurs connaissances dans ce domaine.

Le Soleil, Clément Thibault

LA CONTRE-FENÊTRE MAGNETIQUE D'INTERIEUR NOUVELLE ET EFFICACE commerciale et résidentielle

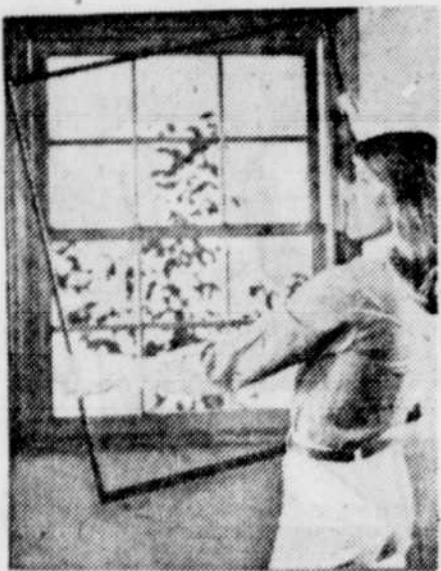
MAGNETITE

- Première fenêtre de sa classe. Obtient les meilleures notes.
- Élimine le givre, la formation de glace et les pertes de chaleur jusqu'à 90%.
- S'enlève facilement. Aucun outil nécessaire.
- Réduit les coûts de chauffage.
- Diminue considérablement les bruits extérieurs.

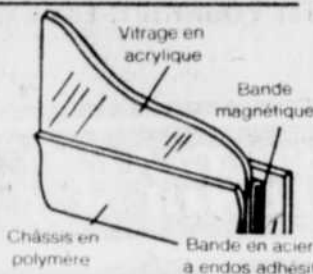
Voici comment elle fonctionne: la fenêtre MAGNETITE s'installe facilement sur toute fenêtre en bois, en acier ou en aluminium.

Les doubles-fenêtres magnétiques aident à économiser l'énergie.

MAGNETITE est deux fois plus efficace que la contre-fenêtre traditionnelle.



MAGNETITE s'adapte aussi parfaitement au triple vitrage et aux portes-patios.



Appelez maintenant pour obtenir des renseignements et des conseils gratuits sur la conservation de l'énergie.

FERGO LTEE

1285, des Patriotes, Ancienne-Lorette
872-1033 - 872-6649
Malbaie: 439-2593 — 439-4233

Vente Anti Glace

Aujourd'hui seulement

ANTI-DÉRAPANT
sac de 20 kg

Seulement
1 48\$

RABAIS
40%

Anti-Dérapant

Pierre granulaire, propre, anticorrosif, n'affecte pas le ciment ou l'asphalte.

Notre prix courant \$2,49
sac de 20 kg

BOMIX
Format de 10 kg
SPECIAL

1 88\$

TOUCHATOU

Heures d'ouverture:
VILLIERS: 10h à 18h
MONTREAL: 10h à 18h
MONTREAL: 10h à 18h
MONTREAL: 10h à 18h

VILLE VANIER
345 boul. Pierre-Bertrand
687-2960

CHARLESBOURG
1200 80e Rue est
678-0450

SAINT-ROMUALD
7 rue du Progrès
839-0621

Nos mentions, notre prix courant, se rapportent exclusivement aux prix de magasins TOUCHATOU.

NOUVEAU INDUSTRIES

PEINTURE Scriptam INC.
EMAIL CUIT (EPOXY)

L'EMAIL CUIT RAJEUNIT...

Cuisiniers, réfrigérateurs, sècheuses, laveuses, panneaux de lave-vaisselle, hottes de cuisinière, classeurs, etc...

Peinture email sur bois résidentiel, commercial, industriel

(estimation sur demande)

681-7708

725, boul. Pierre-Bertrand
Ville Vanier, Québec

Campagne de Texaco contre le programme bi-énergie

MONTREAL (PC) — La compagnie Texaco Canada poursuit depuis déjà trois semaines une campagne discrète contre le programme bi-énergie mis sur pied par la société Hydro-Québec.

Dans une lettre adressée le 21 décembre, la compagnie met en garde ses acheteurs de mazout du Québec contre les désavantages cachés que présenterait l'adoption d'un tel système de conversion partielle à l'électricité.

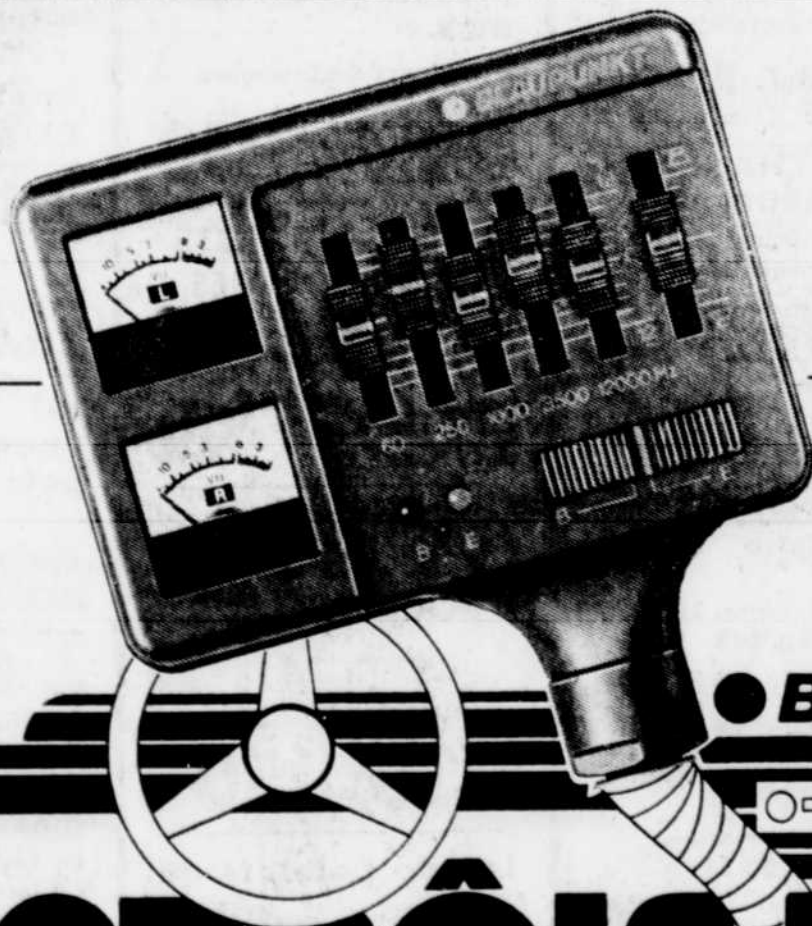
L'auteur de la missive, M. Gérard Albert, superviseur de Texaco au bureau régional de Montréal, ne précise pas cependant quels sont ces désavantages.

Il écrit plutôt: "Le système de chauffage bi-énergie, qui allie électricité et mazout, fait actuellement l'objet d'une promotion soutenue voulant que cette formule offre des avantages

accrus. A titre de fournisseur de confort au foyer, la conversion au chauffage bi-énergie nous inspire de nettes réserves".

M. Albert propose ensuite à ses clients de discuter avec des représentants de sa compagnie avant de prendre une décision, "afin, dit-il, de vous proposer d'attrayantes solutions de rechange qui réduiront vos frais de chauffage, sans exiger d'investissements de votre part".

Joint au téléphone, le porte-parole de Texaco a expliqué que sa compagnie ne s'opposait pas au programme bi-énergie. "Nous voulons simplement faire comprendre à notre clientèle que ce programme ne leur offre aucun avantage économique. La différence de prix entre l'huile de chauffage et l'électricité est trop mince pour vraiment réaliser une économie."



CONTRÔLE TOTAL

du son dans votre voiture!

Le système d'égalisateur graphique avec potentiomètre de calibration et VU-mètre stéréo BLAUPUNKT, vous permet d'ajuster avec précision la courbe de réponse en fréquences de la chaîne sonore de votre voiture, selon vos goûts et l'acoustique de votre véhicule, et ce, confortablement installé à votre position de conduite.

La grande satisfaction de votre capacité d'audition pour seulement

\$ 179.

S'installe facilement dans toutes les voitures. *

STÉRÉAUTO

600, Belvédère, Québec, 527-5644
5585, 1^{ère} Avenue, Charlesbourg, 626-4841
Maintenant 563, Route Trans-Canada, Lévis, 835-1515

* nécessite l'installation d'un amplificateur de puissance à partir de \$99,95

Le chauffage au kérosène revient comme "dépanneur"

par Vianney DUCHESNE
Les chaufferettes au kérosène deviennent de plus en plus po-

pulaires en Amérique après avoir conquis le Japon. Du même coup, elles démontrent leur efficacité

comme appareil de chauffage localisé et leur utilité comme chauffage d'appoint, tant en cas de panne d'électricité que là où on ne dispose pas de source conventionnelle d'énergie.

Il reste tout de même que cette chaufferette portative ne soulève pas encore l'enthousiasme unanime des spécialistes appelés à en faire l'essai. Consumer Reports, dans sa livraison du mois d'octobre dernier, prétend que cet appareil pollue l'air de la maison et pose un sérieux problème à la santé tout en étant un risque pour divers groupes de consommateurs comme les malades chroniques ou les enfants. Par contre, le Consommateur canadien, dans son édition du mois de novembre 1982, souligne le fait que les chaufferettes au kérosène constituent une option intéressante pour le chauffage localisé et qu'elles ne représentent que très peu de danger.

M. Gilles Gauvin, du Centre énergie-solution sur le boulevard Hamel, à Québec, penche du même côté que le Consommateur canadien: "Le taux de satisfaction de notre clientèle est très élevé, a-t-il déclaré au SOLEIL au cours d'une entrevue. Ceux qui ont acheté une telle chaufferette ne considèrent pas avoir fait un mauvais achat, bien au contraire". Et ces clients se retrouvent tant au niveau de la petite propriété que dans le milieu commercial, comme l'hôtellerie, à titre d'exemple. A sa boutique on en utilise une régulièrement, tant pour les démonstrations que pour le chauffage, ce qui a contribué à

diminuer de 80 pour 100 les frais à ce chapitre.

Y a-t-il du danger à utiliser cet appareil? Cette question fait sourire M. Gauvin qui répond: "92 pour 100 des 35 millions de maisons du Japon sont chauffées avec des chaufferettes au kérosène. Or, on dit qu'il y a moins d'incendies à Tokyo qu'à New York."

Ce mode de chauffage nous vient d'ailleurs du Japon. Un pilote d'avion l'y a vu, l'a trouvé intéressant et l'a importé aux Etats-Unis. Depuis, il y a peut-être une vingtaine de fabricants de ces appareils chez nos voisins du Sud et une dizaine au Canada.

Il faut préciser que le kérosène n'est pas un gaz, comme bien des gens le croient. Il s'agit de mazout plus raffiné que le mazout domestique et qui ne contient pas plus de 0,5 partie de soufre par million. Il est d'une limpidité remarquable. D'ailleurs, il faudrait justement méfier d'un tel combustible qui serait le moins d'impressionnant.

Une deuxième précision: on ne chauffe pas au kérosène que dans le but d'économiser. C'est beaucoup plus un chauffage d'appoint. Des études ont démontré qu'une fournaise au mazout avec un rendement de 70 pour 100 d'efficacité, coûte 6 pour 100 de moins que le kérosène; avec un rendement de 60

pour 100 le kérosène présenterait cependant une économie de 9 pour 100 tandis que ce combustible est derrière l'électricité avec un coût supérieur de 20 pour 100.

Compte tenu de son utilisation, d'expliquer M. Gauvin, son prix de fonctionnement est relativement peu d'importance pour le consommateur. En effet, on s'en sert surtout pour prendre la place d'un système de chauffage conventionnel en cas de panne ou encore pour chauffer une remise, un chalet, un camp de chasse ou de pêche, une serre ou tout autre endroit où autrement il serait plus difficile d'obtenir du confort en hiver.

Son utilité en cas de panne ne fait pas de doute puisque cet appareil peut, en même temps, éclairer et offrir une surface pour faire cuire des aliments ou bouillir de l'eau. Le prix d'achat varie entre \$200 et \$350, mais l'usager opte en général pour l'appareil dont le coût se situe autour de \$300.

Les caractéristiques

Comme pour tout achat, il faut bien se renseigner et magasiner. Il y a plusieurs marques différentes sur le marché et toutes ont leurs caractéristiques propres. Il faut tenir compte du rapport qualité / prix; et bien sûr de la sécurité.

M. Gauvin, qui est distributeur de la marque Kero-Sun, celle-là même que recommande le Consommateur canadien, suggère le modèle à radiation (rectangulaire) pour rendre plus confortable une grande pièce ou à toit cathédrale car cette chaufferette rayonne directement les personnes; par contre, celle à convection (cylindrique) convient mieux pour

chauffer l'air en cas de panne ou pour chauffer une petite pièce. La dernière peut aussi servir pour l'éclairage, mais les deux modèles peuvent servir à la cuisson.

Choisissez bien la puissance nécessaire selon l'utilisation prévue. Assurez-vous que l'appareil répond aux normes de l'Acnor et qu'il est approuvé par un organisme reconnu comme ULC. Il est très important de pouvoir compter sur un service après-vente permanent. Des consommateurs ont acheté des appareils dont ils ne peuvent plus se servir aujourd'hui, mais encore en excellent état, faute de pouvoir trouver les mèches appropriées.

Faites-vous expliquer au complet le fonctionnement qui ressemble un peu à une lampe à l'huile. Il est relativement simple et sans danger à condition de mettre en pratique les recommandations du fabricant. Il en va de même pour la conservation du kérosène. On recommande à cet effet de toujours commencer une nouvelle saison de chauffage avec du liquide neuf. L'entreposage doit se faire dans un endroit non habité, à l'abri du soleil et de la chaleur, même si le liquide n'est pas explosif. Optez carrément pour le kérosène 1K et n'allez jamais utiliser un autre combustible dans votre chaufferette.

Voyez à ce qu'il y ait suffisamment d'oxygène dans la pièce: ces chaufferettes consomment de l'oxygène proportionnellement à la quantité de chaleur qu'elles produisent. Il est donc déconseillé de les faire fonctionner dans une pièce hermétiquement fermée; laissez une fenêtre ou une porte légèrement entrebâillée.



Le Soleil, Roland Marcoux

La chaufferette au kérosène qui sert le mieux au dépannage est celle en forme de cylindre munie d'un espace pour la cuisson et qui fournit en même temps la lumière.



le courrier de l'horticulteur

Table ronde sur la violette africaine

La Société des amis du Jardin Van den Hen-de Inc. organise une table ronde sur les violettes africaines avec M. Larry Hodgson comme modérateur. La manifestation, qui regroupera 4 spécialistes, aura lieu lundi le 17 janvier à 19h45 au local 2601 du pavillon des services attenants aux serres du jardin; c'est le numéro civique 2450 du boulevard Hochelaga, soit juste derrière le magasin Miracle Mart de Place Sainte-Foy, mais du côté nord du boulevard Hochelaga. L'entrée est gratuite pour les membres et ceux de la Société linéenne de Québec; par contre, les non-membres doivent déboursier \$1. Les participants pourront poser des questions aux spécialistes qui expliqueront chacun leur expérience personnelle et il y aura échanges de boutures. On demande à cet effet d'apporter une feuille de chacune de vos trois violettes africaines préférées.

Un manque imprévu d'espace a fait couper une partie de la réponse de Pauline, de La Pocatière, la semaine dernière. On se rappellera qu'il s'agit de cette correspondante qui collige les courriers de l'horticulteur et qui soumettait six problèmes. Il est question cette fois-ci de son potager et de la conservation des courges spaghetti.

Son potager ne serait pas dans le même sens que les autres de la région et certains lui disent que le vent du sud et le soleil dessèchent alors les racines durant les grandes chaleurs. Notre spécialiste ne croit pas que l'orientation puisse être la cause d'une différence aussi importante que vous le croyez, sauf dans certaines cultures comme le maïs alors que la direction des vents dominants peut influencer la pollinisation.

"Je n'arrive pas à conserver longtemps les courges spaghetti de type d'hiver. Elles pourrissent tôt", écrit notre lectrice de La Pocatière. La conservation des courges est assez difficile, de nous préciser M. Gaëtan Hamel, du centre jardin Hamel; sauf pour les variétés ornementales. De toute façon, dites-vous que les courges comestibles sont bien meilleures lorsque dégustées fraîches.

Racines des érables argentés
"Nous avons deux érables argentés d'une

vingtaine d'années plantés à une quinzaine de pieds l'un de l'autre en face de notre maison", nous écrit une correspondante de Les Saules. "Les racines de l'un sont très visibles en surface et certaines de un demi à un pouce de diamètre aux extrémités longent le solage de la maison. Certains nous ont dit qu'il y avait du danger pour les fondations et d'autres non. Ca nous inquiète. Que devons-nous en penser?"

Précisons tout de suite que M. René Cauchon, biologiste forestier au Centre de recherches forestières des Laurentides, a pris soin d'appeler cette lectrice pour avoir plus de détails. Elle a donc obtenu une réponse directe.

Ajoutons qu'il n'y avait rien à craindre, d'autant plus que le terrain descend, en partant de la maison et en allant vers la rue.

Quoi qu'il en soit, M. Cauchon tient à faire savoir qu'en général, il faut plutôt se méfier des saules et des peupliers. Si bien que les municipalités interdisent la plantation de ces arbres à cause des bris que leurs racines peuvent causer aux tuyaux d'aqueduc et d'égouts. Tout de même, de dire M. Cauchon, il ne faudrait pas s'imaginer que ces arbres ont des racines avec des yeux au bout pour chercher les tuyaux...

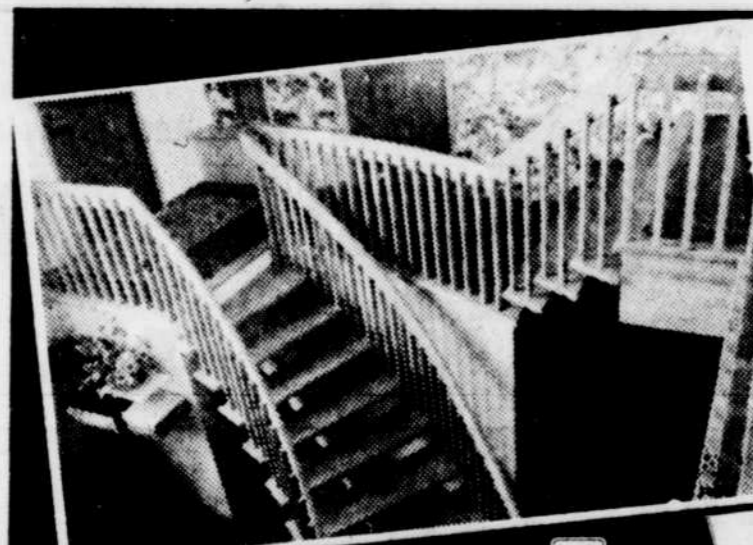
Attention à l'acidité et aux zones

Un lecteur assidu de Saint-Aubert nous soumet 3 cas: tout d'abord, il demande s'il peut utiliser de l'eau de Javel dans l'eau pour arroser ses arbres puisqu'un voisin aurait du succès en ajoutant 4 cuillères à soupe de ce produit par

gallon d'eau. Il voudrait, au printemps, planter 2 châtaigniers chinois, deux abricotiers et autant de pêchers. Est-ce possible dans sa zone? D'autre part, il a un oranger qui fleurit bien, mais ne produit pas de fruit. Pourquoi?

Nous avons sollicité l'aide de nos deux spécialistes pour une réponse complète et tous les deux ont émis des opinions tout à fait concordantes. Tout d'abord, il est possible ici de faire produire un oranger, si on lui accorde les soins voulus. Le votre manque peut-être de phosphore ou bien la pollinisation ne se fait pas s'il fleurit à l'intérieur. Il vous faut compenser en le secourant à la base pour provoquer cette pollinisation, faute de vent ou d'insectes pour le faire, ou encore en utilisant une tige au bout de coton que vous passez d'une fleur à l'autre. Pourquoi prendre des risques si élevés avec de tels arbres fruitiers? Ils sont hors zone

pour votre secteur. Vous pourriez peut-être obtenir du succès en mettant tous les atouts de votre bord, mais il vous faudra vous documenter au maximum et là encore, ce genre de culture sera toujours sur "la corde raide". On vous conseille d'opter pour des espèces qui vous accordent une meilleure marge de sécurité. Quant au chlore, M. Hamel dit qu'il est bien heureux, lui, de pouvoir arroser ses plantes avec de l'eau traitée et non chlorée. Or, l'eau de Javel est du chlore et ça rend l'eau plus acide. On se plaint que les pluies sont déjà trop acides. Il semble que vous devriez chercher une autre solution au succès de votre voisin. En tout cas, pour nos spécialistes, il s'agit d'une méthode peu orthodoxe et peu recommandable. Faites parvenir vos questions à: Le courrier de l'horticulteur, LE SOLEIL, 390 est. rue Saint-Vallier, Québec G1K 7J6.



DU BEAU POUR LONGTEMPS...

Que vous construisiez du neuf ou entrepreniez des travaux de rénovation, faites confiance à GARON pour vos

ESCALIERS VENTE ET INSTALLATION

Heures d'affaires:
Lun., mar., merc., vend. jusqu'à 17h30.
Jeudi jusqu'à 21h. Samedi jusqu'à midi.

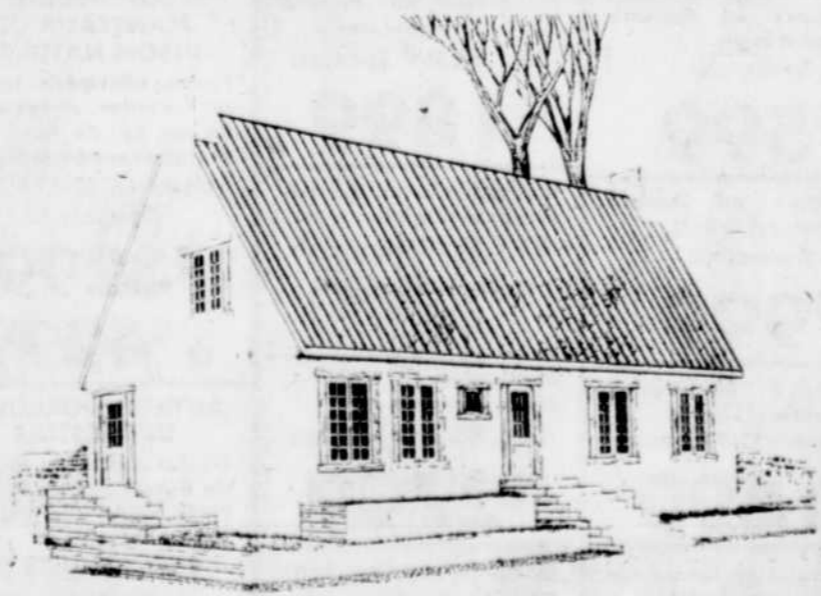
Monsieur dismat

GARON
BOIS ET MATÉRIEL
2901, CHEMIN STE-FOY
653-7258
653-4886

ETES-VOUS D'ACCORD?

Lorsque le temps vient de choisir un mode d'habitation, les gens préfèrent une maison unifamiliale.

Venez voir notre sélection de maisons modernes, nous pouvons les construire partout. N'hésitez pas, vous ne regretterez pas d'être passé chez nous.



MAXI-LOGI

2125, boul. Hamel
(angle Du Vallon)
687-5940

ACHETEZ A LONG TERME CHEZ TOUCHATOU ...6 MOIS SANS INTERET!

(renseignements sur place)

RABAIS DE \$30

49⁹⁸
Notre prix courant \$79.99

Disponible en 2 grandeurs à prix variés

Toilette blanche
avec réservoir isolé Blanc

RABAIS DE \$37⁰⁰

67⁹⁸
Notre prix courant 104.99

Céramique pour mur
Notre prix courant \$1.49 et \$1.99 pi. car. Pour .98 et 1.28 pi. car.

Céramique pour plancher
non illustré. Choix de plusieurs modèles à prix divers.
Notre prix courant \$2.39 et \$2.99 pi. car. Pour 1.68 et 1.78 pi. car.

Epinette
de 1re qualité 2" x 3" x 8"
Notre prix courant \$1.09 Pour 88¢

TOUCHATOU

Heures d'ouverture:
du lun. au merc. de 7h30 à 17h30 le jeu. et le vend. de 7h30 à 21h le samedi de 8h30 à 17h

VILLE VANDR 445, boul. Pierre-Bertrand 687-2960	CHARLESBOURG 1200, 80e Rue est 628-0450	SAINT-ROMUALD 2, rue du Progrès 839-0621
---	---	--

Nos mentions "notre prix courant" se rapportent exclusivement aux prix des magasins TOUCHATOU

ARMAGH TROIS RIVIÈRES

Une prière à modifier



richard daignault
à Ottawa

En 1980, après son spectaculaire retour au pouvoir et l'historique victoire des forces du NON lors du référendum proposé par le gouvernement péquiste du Québec, Pierre Trudeau décida qu'il allait donner au Canada une nouvelle constitution et couper le vieux lien avec l'Angleterre.

Mais il n'était pas question de mettre fin au lien qui lie le Canada et la monarchie britannique qu'on a rebaptisée en appelant la monarchie canadienne.

Par cette fiction juridique — expression savante que l'on pourrait assimiler à un jeu de mots — le Canada n'appartient plus au Royaume-Uni. Or, dans l'enthousiasme de 1980, une des traditions coloniales qu'on a voulu modifier est la prière de la Chambre des communes.

Il s'agit d'une prière peu connue car elle est dite à huis clos, ouvrant chaque séance avant que la présidence n'ordonne aux gardes d'ouvrir les portes au public.

En résumé, il s'agit d'une supplique où les députés implorent les bénédictions du ciel sur la famille royale. Mais le vieux texte donne évidemment préséance au Royaume-Uni.

Pour effectuer la concordance entre le nouveau statut légal du Canada et la prière des députés canadiens, on a demandé à Jean-Noël Tremblay, ex-ministre de l'Union nationale aujourd'hui fonctionnaire chez Jeanne Sauvé, la présidente des Communes, de travailler une nouvelle rédaction.

Entre-temps, la constitution a été rapatriée, sanctionnée, proclamée. Mais le texte de la prière demeure inchangé.

Lors de l'ouverture de la prochaine session — probablement en février, si le gouvernement peut mettre un terme à celle qui doit se continuer le 17 janvier — les députés continueront de prier d'abord pour le Royaume-Uni.

"Dieu plein de grâces, nous vous implorons humblement en faveur du Royaume-Uni, du Canada et des autres royaumes et territoires de Sa Majesté, spécialement du Canada, et plus particulièrement du gouverneur général, du Sénat et de la Chambre des communes, assemblés en ce moment pour légiférer; qu'il vous plaise de diriger et de faire fructifier leurs délibérations, pour votre plus grande gloire, la sécurité, l'honneur et le bien-être de notre souveraine et de ses royaumes et territoires..."

Une suggestion: que les députés demandent aux évêques du Canada de produire un nouveau texte en mettant un peu de "peuple" dans ce rituel monarchique.

Le fond de l'histoire, évidemment, c'est que les députés anglophones, qui demeurent profondément attachés à la tradition coloniale, sont encore assez nombreux pour empêcher que le texte soit profondément modifié.

Ai-je besoin de rappeler que le gouvernement de René Lévesque a aboli la coutume d'une prière royale dès décembre 1976 en y substituant un moment de réflexion avant chaque séance.

C'est le seul Parlement au Canada où le député est invité à réfléchir avant d'agir. Il y en a qui disent qu'ils seraient mieux de revenir à la prière.

Iona Campagnolo, la nouvelle présidente du Parti libéral du Canada, veut effectuer une réforme pour donner plus de pouvoir aux membres.

Lors d'une réunion en fin de semaine elle proposera la formation d'un comité de 16 membres chargé de mettre cette réforme en marche.

Le successeur de Michael Kirby, le stratège de la victoire constitutionnelle de Trudeau, est Gérard Veilleux.

C'est lui qui vient d'accéder au poste de secrétaire du cabinet pour les relations fédérales-provinciales et chef du bureau des relations fédérales-provinciales.

Natif d'East-Broughton, il est âgé de 40 ans. Il était auparavant haut fonctionnaire au ministère du Développement économique.

Sa nomination a soulevé plusieurs commentaires élogieux dans la capitale.

Rappelons que Kirby a été nommé vice-président du Canadien national.

Les pensions de vieillesse sont indexées

OTTAWA (PC) - Le gouvernement fédéral a décidé de ne pas limiter à six pour cent, du moins pour l'instant, l'indexation des pensions de vieillesse. Les chèques de janvier seront majorés conformément à la hausse des prix à la consommation.

En revanche, Ottawa a confirmé, hier, son intention d'aller de l'avant quant à l'imposition immédiate d'une limite de six pour cent de l'indexation des chèques d'allocation familiales bien que le projet de loi en ce sens n'ait toujours pas été adopté.

C'est ce qu'a fait savoir, hier, le ministre de la Santé et du Bien-être, Monique Bégin, précisant que les conseillers juridiques du ministère de la Justice avaient indiqué qu'Ottawa pouvait limiter les allocations familiales en dépit du fait que le projet de loi C-132 soit toujours à l'étude aux Communes.

La décision d'Ottawa fera qu'à compter de janvier les allocations familiales versées par le fédéral pour chaque enfant de moins de 18 ans sera de \$28,52 dans la plupart des provinces, comparativement à l'allocation mensuelle de \$26,91 l'an dernier. Si l'allocation avait été pleinement indexée au coût de la vie, elle aurait été de \$29,92.

En revanche, afin d'aider les familles les plus démunies, Ottawa affirme qu'il envisage de porter à un maximum \$343 par enfant le crédit d'impôt-enfant, ajoutant à une hausse de \$32 d'indexation un exemption complémentaire de \$50.

Quant aux chèques des personnes de plus de 65 ans, il seront, en janvier, pleinement indexés au coût de la vie. Cette majoration risque toutefois d'être rapidement amputée par l'adoption aux Communes du projet de loi C-131 par lequel Ottawa a indiqué son intention de limiter ces hausses de vie chère à 6 pour cent, conformément aux principes du budget Mac Eachen déposé à la fin de juin 1982.

Les chèques mensuels de la pension de base (règle par tous les retraités) passeront de \$246,92 à \$251,12. Par ailleurs, le supplément de revenu garanti, destiné aux personnes seules ou à celles dont le conjoint n'a pas de revenu, passera de \$247,89 à \$252,10. Ce dernier programme ne sera pas soumis au plafond de 6 pour cent quant à l'indexation.

Le supplément de revenu garanti pour un couple où les conjoints sont pensionnés passera de \$191,12 à \$194,37 pour chaque conjoint, ce qui porte à \$890,98 le revenu mensuel d'un tel couple.

Une fois adopté, le projet de loi C-131 limitant à 6 pour cent l'indexation des pensions de base, celles-ci diminueront de 50 cent pour s'établir à \$250,62. Selon un porte-parole du ministère, il est douteux que le gouvernement aille récupérer dans les goussets des retraités les sommes versées en trop.



LA PLUS GRANDE VENTE DE FOURRURE DE L'ANNÉE

PLAN MISE DE COTE SANS INTERET

SPECIAL
Manteaux en Agneau rasé imprimé Ocelot.
REG. \$699 POUR
\$399

SPECIAL
Manteaux en Rat musqué naturel.
REG. JUSQU'A \$1499 POUR
\$1099

SPECIAL
Manteaux en Castor naturel à long poil.
REG. \$1299 POUR
\$999

SPECIAL
Manteaux en Vison naturel, peaux allongées.
PRIX IMBATTABLE!
\$1999

SPECIAL
Manteaux en Chat sauvage naturel lustré
VAL. JUSQU'A \$2499
\$1699

SPECIAL
Manteaux en Nutria Teint Vison.
REG. \$1499 POUR
\$899

JANVIER C'EST LE MOIS DE LA FOURRURE!

JAQUETTES POUR DAMES	FOURRURES A BAS PRIX REDUITS DE \$100 A \$1500	PALETOTS POUR HOMMES
<p>Lot de boléros et jaquettes en Martre de Russie et Canadienne teinte. Rég. \$2299 à \$3799 PRIX SPECIAUX \$1699 à \$2599</p>	<p>Manteaux en Lapin français naturel ou teint. Spécial: \$399</p> <p>Manteaux en Agneau rasé teint brun. Spécial: \$599</p> <p>Manteaux en Renard bleu naturel liséré. Spécial: \$999</p> <p>Manteaux en Castor rasé naturel lustré. Rég. jusqu'à \$2499 Spécial: \$1499</p> <p>Manteaux en Loutre rasée naturelle lustrée. Rég. jusqu'à \$2499 Spécial: \$1499</p>	<p>Manteaux en Loup naturel. Rég. \$1999 Spécial: \$1599</p> <p>Manteaux en Renard des prairies naturel. Rég. \$2399 Spécial: \$1899</p> <p>Manteaux en Vison naturel, peaux allongées. Rég. \$2999 Spécial: \$2399</p> <p>Manteaux en Loup du Montana naturel. Rég. \$3399 Spécial: \$2799</p> <p>Manteaux en Chat Lynx naturel. Rég. \$3199 Spécial: \$2799</p>
<p>Jaquettes en Lapin français naturel ou teint. Rég. \$249 Spécial: \$199</p> <p>Jaquettes en Lapin gris naturel. Rég. \$299 Spécial: \$249</p> <p>Jaquettes en Mouton espagnol naturel. Rég. \$499 Spécial: \$349</p>	<p>Manteaux en Lynx naturel. Rég. \$5499 SPECIAL: \$4399</p> <p>LOT SPECIAL MANTEAUX DE VISON NATUREL Peaux allongées, mâles ou femelles, styles classiques ou de fantaisie. Marques renommées. Valeurs rég. \$3999 à \$2999 Spécial: \$3299 à \$4299</p> <p>AUTRES FOURRURES DE PRESTIGE Ocelot naturel, Martre de Russie teinte, Pékan, Fitch, Vison allongé, Peludos, Renard. PRIX REDUITS DE \$1000 à \$1500</p>	<p>Paletots en Bor-régo teint brun. Rég. \$1099 Spécial: \$599</p> <p>Paletots trois-quarts en Chat sauvage naturel lustré. Rég. \$1299 Spécial: \$899</p> <p>Paletots en Martre lustrée. Rég. \$1999 Spécial: \$1099</p> <p>Paletots en Castor à long poil naturel. Rég. \$1599 Spécial: \$1299</p>
<p>Jaquettes en Loup naturel. Rég. \$1999 Spécial: \$1099</p> <p>Jaquettes en Castor à long poil naturel, peaux allongées. Rég. \$1599 Spécial: \$1199</p> <p>Jaquettes en Chat sauvage naturel lustré. Rég. \$1999 Spécial: \$1399</p>	<p>Manteaux en Lynx naturel. Rég. \$5499 SPECIAL: \$4399</p> <p>LOT SPECIAL MANTEAUX DE VISON NATUREL Peaux allongées, mâles ou femelles, styles classiques ou de fantaisie. Marques renommées. Valeurs rég. \$3999 à \$2999 Spécial: \$3299 à \$4299</p> <p>AUTRES FOURRURES DE PRESTIGE Ocelot naturel, Martre de Russie teinte, Pékan, Fitch, Vison allongé, Peludos, Renard. PRIX REDUITS DE \$1000 à \$1500</p>	<p>Paletots en Chat sauvage naturel lustré. Rég. \$1699 Spécial: \$1299</p> <p>Paletot en Loup naturel. Rég. \$2399 Spécial: \$1999</p> <p>Paletots en Loutre à long poil naturelle. Rég. \$2899 Spécial: \$2399</p> <p>Paletots en Chat sauvage naturel lustré, qualité supérieure. Rég. \$2999 Spécial: \$2699</p>

* Plan mise de côté sans intérêt * Corrections d'ajustage gratuites
 * Grands désassortis dans certains lots * Garantie d'un an avec police d'assurance * Entreposage gratuit la première année